



LE DEVOIR

Husseïn a 48 heures pour s'exiler

Bush lance un ultimatum après l'échec diplomatique à l'ONU

D'APRÈS LIBÉRATION ET L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Sauf surprise de dernière minute, les bombardements de l'Irak devraient commencer jeudi, une fois terminée l'évacuation des Occidentaux en poste à Bagdad. Hier soir, après une journée de fébrilité dans les chancelleries et de chaos à l'ONU, George W. Bush s'est adressé au peuple américain pour lancer un ultimatum de 48 heures à Saddam Hussein. Seul le départ du dictateur et de ses proches pourrait maintenant éviter la guerre, a déclaré Bush.

«Saddam Hussein et ses fils doivent quitter l'Irak dans les 48 heures. Leur refus de le faire conduira à un conflit militaire qui commencera à la date que nous choisirons», a déclaré le président américain lors d'un discours télévisé à la nation depuis la Maison-Blanche.

Sans attendre le discours, le dictateur irakien avait rejeté cet ultimatum au cours de la journée.

Le président américain a également appelé les militaires irakiens à ne pas se battre pour «un régime à l'agonie».

Dimanche, aux Açores, les Américains, les Anglais et les Espagnols avaient promis une «dernière journée» consacrée à la diplomatie. Ils n'en ont même pas attendu la fin pour annoncer l'échec de leurs efforts. Dès 10 heures du matin (heure de New York), après de nombreux coups de téléphone échangés entre les capitales, les ambassadeurs américain, britannique et espagnol à l'ONU ont annoncé qu'ils ne soumettraient pas au vote leur «seconde résolution».

Sir Jeremy Greenstock, l'ambassadeur britannique, a expliqué à la presse qu'ils étaient vain de soumettre cette proposition au vote dans la mesure où «un pays en particulier» (la France, qu'il n'a pas nommée) avait promis d'y mettre son veto «quelles que soient les circonstances».

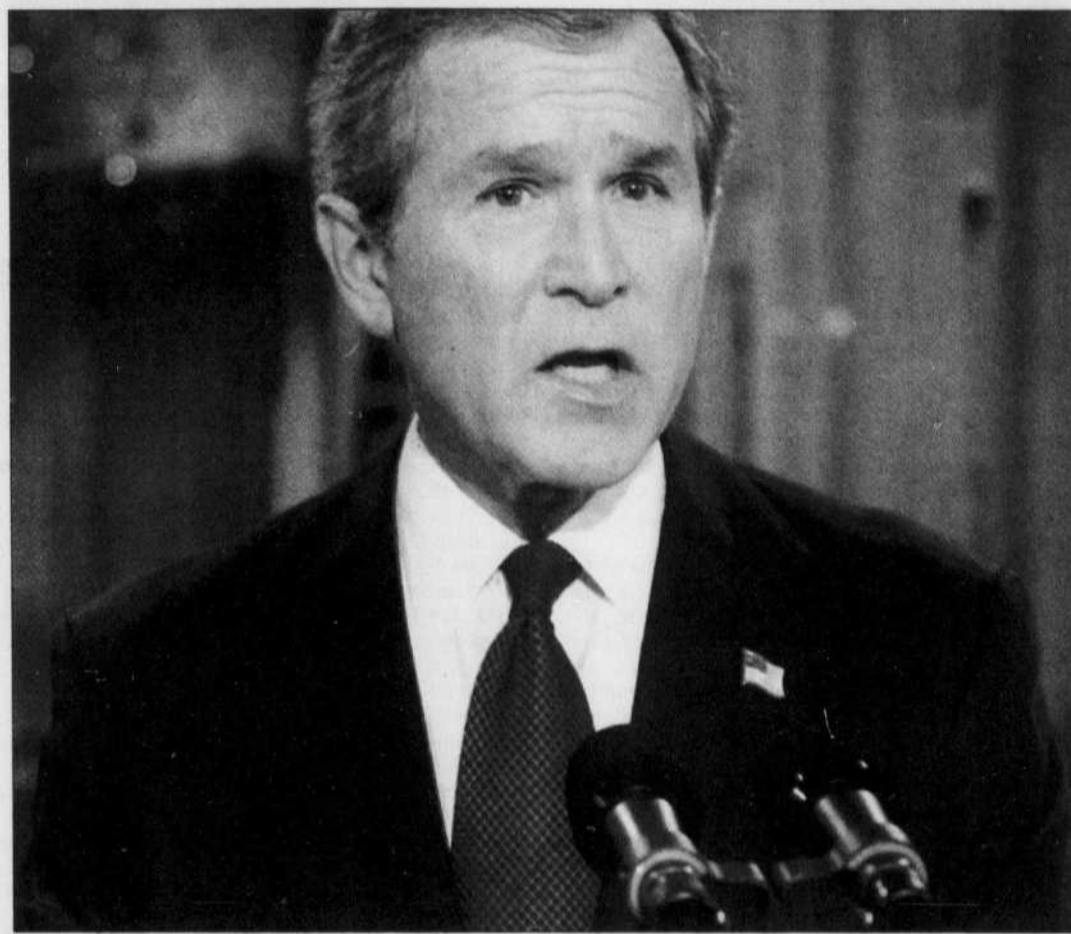
VOIR PAGE A 10: HUSSEIN

Lire aussi en pages A 7 et A 8

■ Tony Blair perd un ministre influent

■ Des «volontaires arabes» s'entraînent pour mourir à Bagdad

■ L'éditorial de Serge Truffaut: Divorce à l'ONU



Le président américain George W. Bush s'est adressé à la nation hier soir. Il a annoncé que la guerre serait déclenchée en Irak si Saddam Hussein ne partait pas en exil dans les 48 heures.

REUTERS

Le Canada n'ira pas en guerre

HÉLÈNE BUZZETTI
MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada ne participera pas à la guerre contre l'Irak que les États-Unis et la Grande-Bretagne envisagent mener sans l'aval des Nations unies, a annoncé hier le premier ministre Jean Chrétien. L'imminence d'un conflit armé, l'impasse survenue au Conseil de sécurité et les déclarations américaines selon lesquelles les États-Unis pourraient agir sans l'accord de l'ONU ont enlevé tout caractère hypothétique aux questions à ce sujet et ont conduit aux réponses les plus claires du premier ministre.

«Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité a été incapable de s'entendre sur une nouvelle résolution autorisant une action militaire. Le Canada a déployé tous ses efforts pour trouver un compromis qui permettrait de combler l'écart entre les membres du Conseil de sécurité. Cette initiative s'est malheureusement soldée par un échec. Si une action militaire est lancée en l'absence d'une nouvelle résolution, le Canada ne s'y joindra pas», a-t-il expliqué aux Communes, laissant au sous-ministre des Affaires étrangères, Gaétan Lavertu,

VOIR PAGE A 10: CANADA

ANALYSE

Le poids des petits



Guy Taillefer

La renonciation des Américains à mettre aux voix leur «seconde résolution» en dit long sur les responsabilités assumées par les six «indécis» non permanents du Conseil de sécurité. Pour une fois, les petits ont eu du poids au Conseil de sécurité.

On ignore précisément lesquels parmi ces

pays (le Pakistan, le duo latino Chili-Mexique et le trio africain Guinée-Cameroun-Angola) ont offert le plus de résistance aux puissantes pressions que la Maison-Blanche a exercées sur eux afin qu'ils se rallient aux va-et-vient. Le Pakistan avait clairement indiqué son intention la semaine dernière d'enregistrer un vote d'abstention.

Très réticents à appuyer la résolution de guerre, le Mexique et le Chili ont tenté ces dernières semaines de piloter, en collaboration avec le Canada, des propositions de délais de désarmement que Washington a immédiatement rejetées du revers de la main.

VOIR PAGE A 10: PETITS

PERSPECTIVES

Le pavé dans la mare libérale

Les libéraux se sont toujours plu à croire qu'ils pourraient se tirer à bon compte de leur promesse d'autoriser la «défusion» des municipalités que le gouvernement péquiste a regroupées de force.

Ils ont toujours tablé sur le fait qu'au bout du compte, les antifusionnistes estimeraient prohibitifs les coûts d'un retour en arrière, y compris les riches anglophones du west island. Au total, le PLQ retirerait donc tout le bénéfice politique de son appui au mouvement anti-fusion, sans en subir les inconvénients.

Il y a bien quelques endroits où les libéraux n'excluaient pas de devoir aller jusqu'au bout, notamment Saint-Bruno, Boucherville et La Baie, au Saguenay, mais ils se rassuraient à la pensée que l'essentiel, c'est-à-dire

l'île de Montréal, ne serait pas touché. Même si ses chiffres seront sans aucun doute contestés, le rapport rédigé par l'ancien juge en chef de la Cour supérieure, Lawrence Poitras, à la demande des antifusionnistes, est un gros pavé dans la mare libérale. Le maire de Westmount, Peter Trent, n'a pas voulu dévoiler les noms des commanditaires de cette étude, mais ça aurait certainement été un excellent investissement pour le PQ.

Il suffisait de voir la mine déconfite du conseiller du maire Tremblay qui assistait à la conférence de presse d'hier matin pour comprendre qu'à l'Hotel de Ville, on ne la trouve pas drôle non plus.

VOIR PAGE A 10: PAVÉ

Guerre de clans à Kanesatake

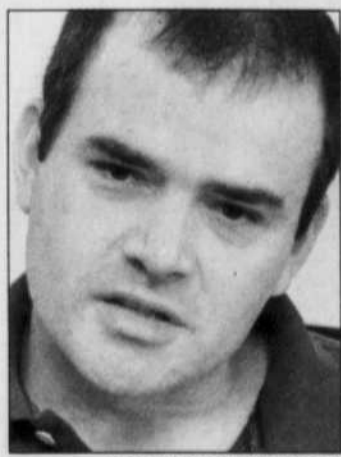
La survie de la police autochtone est menacée, les dettes s'accumulent et une mise en tutelle se profile

Rien ne va plus à Kanesatake. Le Conseil de bande croule sous les dettes et n'arrive même plus à s'entendre sur des sujets aussi cruciaux que la survie de la police autochtone. Le chef James Gabriel s'est même tourné vers les tribunaux pour faire respecter son autorité.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le Conseil mohawk de Kanesatake flirte avec la mise en tutelle et la disparition de son service de police en raison d'une crise de leadership aiguë. Un déficit de 2,7 millions de dollars et des affrontements répétés entre les six chefs, divisés à trois contre trois, paralysent toute la communauté.

«Ça ne marche plus. J'en suis rendu à dire qu'il faudrait reprendre l'élection générale», a dit le grand chef James Gabriel, élu



JAMES NADEAU LE DEVOIR
James Gabriel

pour un mandat de trois ans en 2001. Ses détracteurs voudraient plutôt qu'il démissionne. Selon Steven Bonspille, un des cinq chefs qui sont membres du Conseil, M. Gabriel vit «un power trip» néfaste pour les Mohawks de Kanesatake. «Il a peur de perdre le contrôle alors qu'il a l'habitude de gérer cette communauté avec une main de fer».

Depuis la mort du chef Crawford Gabriel, en octobre 2002, le Conseil de bande est divisé à trois voix contre trois. Et l'affrontement entre le clan Gabriel et le clan Bonspille ne cesse de dégénérer. L'entente sur la police mohawk, signée dans l'honneur et l'enthousiasme en 1999, vient à échéance le 31 mars prochain. D'une durée initiale de trois ans, l'accord tripartite entre le Conseil de bande Kanesatake, le Solliciteur général et le ministère provincial de la Sécurité publique a déjà été prolongé d'un an. Québec et Ottawa se disent prêts à le reconduire pour une autre année, mais il faut l'approbation du Conseil.

Steven Bonspille se montre récalcitrant. Il voudrait une entente de trois ans, précédée par une analyse rigoureuse des forces et faiblesses de la police autochtone. Yves Leguerrier, directeur général de la police autochtone au ministère du Solliciteur général, estime que cet examen en profondeur n'a pu être accompli «en l'absence d'un interlocuteur valable» au sein de la communauté mohawk.

VOIR PAGE A 10: KANESATAKE

L'ORDINATEUR À L'ÉCOLE

Le MEQ investit dans le contenant, mais oublie le contenu

■ À lire en page A 3

24^e SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS
26 AU 30 MARS 2003
SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE NAÏM KATTAN
AU PALAIS DES CONGRÈS DE GATINEAU, SECTEUR HULL
RENSEIGNEMENTS: (819) 77-LIVRE www.slv.qc.ca

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 9
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 5
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 6
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 7

ÉLECTIONS 2003

À LIRE EN PAGES A 4 ET A 5

- Étude: les défusions seraient payantes
- Dumont s'insurge contre la gestion des garderies «à la soviétique»
- Tribunaux administratifs: Charest veut moins d'attente
- Landry invite les fédéralistes à rejoindre le PQ

7 75313 0006 5 8

• LES ACTUALITÉS •

Armes à feu

Deux libéraux veulent arrêter le gouvernement

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Deux membres du caucus libéral feront circuler une lettre aujourd'hui invitant leurs collègues à voter contre l'octroi de nouvelles sommes pour financer le programme d'enregistrement des armes à feu.

Le député Roger Gallaway (Sarnia-Lambton) et la sénatrice Anne Cools cosigneront cette lettre, mais prétendent avoir beaucoup d'appui au sein de l'équipe du gouvernement. «Nous avons beaucoup d'appuis, mais je ne sais pas si ce sera assez pour arrêter le gouvernement», a indiqué Mme Cools en entrevue téléphonique.

Le gouvernement demande à la Chambre des communes d'approuver une somme de 172,1 millions de dollars supplémentaires pour faire fonctionner le programme. De cette somme, 59 millions serviraient à

boucler l'année financière en cours. Le gouvernement avait dû retirer en décembre dernier une demande de crédits supplémentaires sentant qu'il aurait pu perdre le vote. La controverse entourant le programme d'enregistrement des armes à feu faisait alors rage, la Vérificatrice générale du Canada ayant déposé un rapport accablant faisant état d'une perte de contrôle des coûts du programme qui pourraient totaliser un milliard d'ici 2004-05.

«Aucune explication substantielle n'a été fournie depuis», déplore Anne Cools. Le gouvernement ne devrait pas demander plus d'argent.

Le Parlement doit approuver par vote les crédits budgétaires au plus tard mercredi de la semaine prochaine. Le vote sur des crédits est généralement considéré comme un vote de confiance pour le gouvernement, mais Roger Gallaway ne le voit pas ainsi. «Sur les estimés, les membres ont le droit de voter comme ils le désirent.»

EN BREF

En souvenir des victimes du 11 septembre 2001

(PC) — Un monument commémoratif, à la mémoire des 24 Canadiens qui ont trouvé la mort lors des attaques terroristes du 11 septembre 2001, sera dévoilé mardi sur la colline du Parlement, à Ottawa. Plusieurs membres des fa-

milles des victimes, dont la majorité a trouvé la mort au moment où les deux avions de ligne ont percé les deux tours du World Trade Center, ont confirmé leur présence à l'occasion de la célébration du souvenir. Des représentants des communautés juive, chrétienne et musulmane seront également présents et rendront hommage aux victimes au cours d'une cérémonie oecuménique, ont annoncé hier les organisateurs.

Succession de Jean Chrétien

Le risque de guerre retarde le lancement de la campagne de Manley

«Je ne pense pas que cette semaine soit le moment opportun»

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le vice-premier ministre et ministre des Finances John Manley a confirmé hier qu'il serait bien candidat à la succession de Jean Chrétien à la tête du Parti libéral du Canada.

«Je suis dans la course», a-t-il lancé hier matin aux journalistes devant la Chambre des communes. «J'ai rempli tous les papiers et payé les frais nécessaires pour s'inscrire.»

Toutefois, le ministre a annoncé qu'il préférerait retarder de quelques jours le lancement officiel de sa campagne. La menace persistante d'une intervention américaine en Irak pousse en effet M. Manley à faire preuve de patience et de retenue.

La campagne «débutera au mo-

ment opportun, et je ne pense pas que cette semaine soit le moment opportun», a préterit avertir le ministre. Il est vrai que le dossier irakien promet d'être au cœur des préoccupations de John Manley dans les semaines à venir. Ce dernier préside en effet le comité du cabinet sur la sécurité publique et la lutte antiterroriste. Il est également responsable de la coordination transfrontalière entre le Canada et les États-Unis en matière de sécurité, en plus de ses fonctions de ministre des Finances.

L'équipe de campagne du candidat avait déjà rempli tous les formulaires de candidature il y a une dizaine de jours, mais M. Manley avait tenu à faire savoir publiquement sa décision après une petite semaine de repos au cours de la-

quelle il a fêté avec son épouse, Judith, leur trentième anniversaire de mariage.

En plus des formulaires d'usage, il aura fallu déposer la somme de 37 500 \$ pour que l'équipe du nouveau candidat ait accès à la liste des membres du parti, de même qu'aux imprimés nécessaires pour enrôler de nouveaux membres en vue du congrès qui aura lieu à Toronto, en novembre.

Les dés sont maintenant jetés pour M. Manley, qui a jusqu'à la mi-septembre pour ajouter de nouveaux membres à sa liste. «La campagne sur le terrain bat son plein», affirme le nouveau candidat.

«Les gens travaillent dur à travers toutes les provinces du pays», tient à préciser le responsable de la campagne, Doug Kirkpatrick,

qui ne s'avance toutefois pas à donner de date précise pour le début de la campagne officielle.

L'équipe de John Manley a donc quelques jours supplémentaires pour mettre la touche finale à la préparation de la campagne, dont l'argumentation reposera essentiellement sur son récent budget.

L'accent serait ainsi mis sur une hausse des sommes allouées à la santé et aux programmes sociaux, en même temps que la poursuite de la baisse des impôts et du remboursement de la dette.

John Manley affrontera le ministre du Patrimoine Sheila Copps mais surtout son prédécesseur aux Finances, Paul Martin, considéré comme le grand favori pour remplacer Jean Chrétien.

Un forum de l'eau alternatif à celui de Kyoto

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Forum mondial de l'eau, qui a débuté en fin de semaine à Kyoto, au Japon, révèle l'existence d'un fossé de plus en plus profond entre la vision citoyenne de l'eau et celle des grandes institutions internationales et économiques, qui appuient cette initiative du Conseil mondial de l'eau.

Plusieurs groupes écologistes et sociaux ont en effet décidé de s'inscrire au Forum de Kyoto pour aller y présenter leur vision «alternative» aux privatisations et à la prise en charge par le secteur privé des ressources en eau afin de résoudre la crise mondiale de l'eau qui s'annonce. Cette démarche citoyenne connaîtra son aboutissement à Florence, en Italie, à compter de samedi prochain, alors que de partout dans le monde afflueront les délégués du «1^{er}

Forum alternatif mondial de l'eau».

Le Conseil des Canadiens (CC), un groupe qui milite depuis des années pour le maintien de l'autorité des Parlements fédéral et provinciaux devant les visées libre-échangistes sur nos ressources hydrauliques, sera représenté à Kyoto par Maud Barlow. Cette dernière publiait l'automne dernier chez Boréal L'Or bleu, qui fait le procès de l'ALENA dans ce domaine. Le CC s'en est pris au rapport publié à Kyoto par l'ancien directeur général du Fonds monétaire international, Michel Camdessus, ainsi qu'à l'avant-projet de la déclaration ministérielle, qui doit être publiée à la fin du Forum de Kyoto. On y préconise le financement privé de nouveaux grands barrages et de dérivations majeures pour alimenter les régions assoiffées.

Selon le Conseil des Canadiens, l'idée de forcer la récupération des coûts directs de la consommation

d'eau, suggérée par Camdessus et les modèles de partenariats proposés à Kyoto, sont des «modèles inadaptés pour les populations pauvres, qui ne peuvent se permettre de payer des tarifs accrus. Cette proposition de financement privé vise davantage à utiliser les fonds publics pour protéger les investisseurs contre les risques au lieu de procurer un accès à une eau saine et abordable pour tous les peuples.» Il s'agit plutôt, selon M. Caron, «d'un plan taillé sur mesure pour les multinationales de l'eau», basé sur l'idée néolibérale que l'eau est une marchandise et que c'est le jeu des prix va freiner le gaspillage.

De son côté, l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau (AQCM) préfère participer au 1^{er} Forum alternatif mondial de l'eau, à Florence, qu'à celui de Kyoto. Le forum de Florence commencera le lendemain de la clôture du Forum de Kyoto. Ce forum fait suite au Forum mondial de Porto Allegre, en 2002, qui a

jeté les bases d'une coalition mondiale en vue de faire échec à la marchandisation et à la privatisation de l'eau.

Le Forum de Florence mettra plutôt l'accent sur la reconnaissance constitutionnelle dans tous les pays du droit d'accès à l'eau comme droit humain, universel, indivisible et imprescriptible. Dans cette vision citoyenne, l'eau est définie comme un bien commun plutôt qu'une marchandise. Dans cette logique, le financement des équipements de production d'eau potable ou d'épuration devrait être public et leur gestion devrait être totalement imputable en plus d'être le résultat de processus participatifs. Le Forum de Florence s'intéressera aussi à la pollution attribuable à l'agriculture, la plus grande consommatrice d'eau sur la planète, parce qu'elle menace non seulement les cours d'eau et les lacs mais aussi de nombreuses et vastes nappes souterraines.

AVIS AUX PERSONNES PHYSIQUES EXPLOITANT UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET AUX SOCIÉTÉS IMMATRICULÉES AU REGISTRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

30 avril 2003 - Date limite de production de la déclaration annuelle 2003

L'inspecteur général des institutions financières (IGIF) rappelle qu'il est obligatoire de produire la déclaration annuelle 2003 avant le 30 avril 2003. Après cette date, une pénalité sera automatiquement imposée.

De plus, il est important de préciser que la non-production de deux déclarations annuelles consécutives entraînera la radiation de l'immatriculation au registre.

Si vous avez reçu une déclaration annuelle préimprimée de l'IGIF, elle doit être vérifiée, modifiée s'il y a lieu, signée, accompagnée des droits prescrits et retournée à l'IGIF dans l'enveloppe préadressée. Cependant, lorsque vous n'avez aucune modification à apporter à votre déclaration annuelle, il vous est possible de la déposer électroniquement dans les services en ligne Internet de l'IGIF (www.igif.gouv.qc.ca) ou de la déposer par téléphone au numéro (418) 528-9912.

Si vous n'avez pas en main votre déclaration préimprimée, communiquez avec l'IGIF aux numéros de téléphone suivants:

Renseignements: Région de Québec: (418) 643-3625
Ailleurs au Québec: 1 888 291-4443 (sans frais)

Important

Si vous avez immatriculé votre entreprise en 2003, vous n'avez pas à produire de déclaration annuelle cette année. Vous ne recevrez donc pas de déclaration préimprimée par l'IGIF.

S'il s'agit de votre première déclaration annuelle à produire au Registre des entreprises du Québec, elle est gratuite.

Inspecteur général
des institutions
financières

Québec



ENTREVUE EXCLUSIVE avec BERNARD LANDRY



Ce matin à 8 h 15

Rediffusion à 12 h 15

Entrevue : Jean Dussault

Réalisation : Yves André

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

La meilleure information à la radio.
Tout de suite.

www.radio-canada.ca/radio

ROLEX
Datejust
en acier et
or jaune 18 carats.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



L'ordinateur à l'école

Le MEQ investit dans le contenant, mais oublie le contenu

Les producteurs de logiciels s'expliquent mal l'apparente indifférence du ministère

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Le ministère de l'Éducation investit des millions de dollars dans l'achat d'ordinateurs, mais n'octroie que des miettes aux logiciels éducatifs qui devraient les garnir. Apparemment indifférent au contenu informatique utilisé à l'école, le MEQ ne dispose d'aucune ouverture pour approuver du matériel didactique autre qu'imprimé.

Le dernier budget Marois n'aura donc servi qu'à exacerber les craintes et critiques formulées par les producteurs et éditeurs de contenu numérique éducatif. Le budget 2002-2003 consacre la promesse de 61 millions de dollars, alloués sur deux ans, pour «l'amélioration du parc informatique». Ces annonces semblent lier l'investissement au maintien du ratio actuel de 6,5 élèves par ordinateur dans les écoles primaires et secondaires du Québec (au total, quelque 170 000 ordinateurs), et à l'atteinte éventuelle du ratio maximal de 10 élèves en classe par appareil branché. Des appareils ajoutés ou remplacés, mais quoi d'autre?

«Les enfants ont des ordinateurs, mais qu'en font-ils? La question brûle les lèvres de Gilles Bertrand, directeur général d'Alliance Numérique, organisme regroupant quelque 200 éditeurs et producteurs québécois spécialisés dans les contenus numériques éducatifs. «Des ordinateurs sans logiciels, c'est un peu comme une auto sans essence», explique M. Bertrand, qui ne comprend pas l'apparent vide du ministère en ce qui a trait aux logiciels éducatifs.

«C'est comme donner une feuille blanche à un élève», ajoute Guy Bergeron, coprésident des Éditions de Marque inc., ancien conseiller pédagogique en nouvelles technologies dans une commission scolaire. «On ne peut pas être contre l'achat de nouveaux appareils, c'est évident, mais que vont-ils mettre dessus?»

Des rencontres récentes avec le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, ne semblent pas avoir porté leurs fruits, remarque M. Bertrand, que le récent budget a amèrement déçu. «Il semble ne pas y avoir d'argent ni d'encadrement sur le contenu numérique à l'école», explique-t-il.

Prêchant pour leur paroisse, il faut le noter, les producteurs de contenu numérique déplorent non seulement le peu de ressources allouées par le ministère pour les logiciels éducatifs, mais l'apparente indifférence du ministère sur cette question: les critères d'approbation de matériel didactique n'ouvrent en effet la voie à rien d'autre que du contenu imprimé.

À la direction des ressources didactiques du MEQ, le directeur Roger Vézina confirme le peu de ressources et l'absence de mesures

concrètes du MEQ pour acquérir ou développer autre chose que du matériel imprimé. «Notre budget annuel est très modeste, 400 000 \$», explique M. Vézina, qui précise que seul le ministre peut intervenir pour ouvrir les critères d'approbation des manuels à autre chose.

Depuis l'avènement du plan Marois (1996-2001), dont l'objectif était de consacrer l'introduction des TIC (technologies de l'information et des communications) dans les écoles, le ministère s'enquiert chaque année de l'état de la situation en publiant un «bilan» des ressources techniques. Le MEQ s'interroge-t-il dans cette enquête sur les logiciels utilisés par l'école? «Non», répond M. Vézina.

Le MEQ encourage-t-il le développement et l'acquisition de contenu numérique, en modifiant ses critères d'approbation du matériel didactique? «Non, pas pour l'instant», explique Roger Vézina. «C'est un dossier à l'égard duquel le ministre est sensible et a été interpellé, et donc ce sera au ministre, le cas échéant, d'annoncer ses couleurs.»

Conseil supérieur de l'éducation

Sensibilisé à ce vide apparent, que le Conseil supérieur de l'éducation évoquait en 2000 dans son rapport annuel — «Le Conseil croit qu'il est urgent que le Québec s'attaque avec célérité au développement de contenus multimédias de qualité et en lien avec les objectifs du curriculum et des programmes d'études» —, le ministre Simard a aussi été interpellé par l'Alliance Numérique sur une question plutôt délicate liée à la maigreur des budgets de contenu: le piratage de logiciels.

«Équiper un ordinateur de façon très modeste en logiciels éducatifs coûterait en moyenne 100 \$ par poste, soit 17 millions pour le Québec en entier, alors qu'on ne dépense officiellement presque rien pour le contenu», explique Guy Bergeron, ce qui soulève comme il le dit, un «bug». «Les ordinateurs sont-ils utilisés? Si oui, le sont-ils avec des produits achetés?»

La question du piratage se profile derrière les souhaits de l'industrie de voir augmenter le poste de dépenses alloué au contenu informatique. «Le respect du droit d'auteur est une question primordiale dans une industrie aussi fragile que la nôtre», explique Gilles Bertrand, qui a évoqué cet aspect avec le ministre.

«Nous ne tirons pas ce genre de conclusions», réplique Roger Vézina, interrogé sur le piratage possible de logiciels à l'école, faute de budgets. «Le respect de la loi sur le droit d'auteur est une responsabilité de la commission scolaire, pas nécessairement une responsabilité du ministre. À chacun de la respecter», ajoute-t-il, précisant que les modestes budgets alloués au contenu «ne justifient jamais le piratage».

Pneumonie atypique

Le corps doit se défendre seul

L'OMS a sollicité les meilleurs laboratoires du monde pour démasquer le coupable

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

L'agent infectieux à l'origine de cette mystérieuse pneumonie aiguë qui se répand sur la planète n'a toujours pas été identifié. Et l'arsenal antibactérien et antiviral semble impuissant à terrasser ce microbe inconnu, qui a déjà infecté près de 200 personnes à travers le monde, dont huit Canadiens.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a sollicité l'expertise de onze laboratoires, parmi les plus renommés du globe, pour démasquer au plus vite le coupable de cette maladie qui semble avoir pris naissance dans la province chinoise du Guangdong en novembre dernier. Et qui, à ce jour, a gagné le Vietnam, Singapour, les Philippines, la Thaïlande, l'Indonésie, mais aussi le Canada, les États-Unis, l'Allemagne et la Slovaquie.

Les symptômes de ce «syndrome respiratoire aigu sévère» (SARS) — comme l'a dénommé l'OMS — ressemblent à ceux d'une grippe. Ils débutent par une fièvre supérieure à 38 degrés Celsius et incluent notamment une toux, une difficulté respiratoire et des maux de tête. Selon les premiers résultats obtenus en laboratoire, il ne s'agirait toutefois ni du virus de l'influenza responsable de la grippe ni d'une bactérie, a indiqué le Dr Howard Nijoo, directeur général du Centre de prévention et de contrôle des maladies infectieuses à Ottawa.

«Il se pourrait bien que l'on ait affaire soit à un nouveau virus que nous n'avons encore jamais rencontré et identifié, soit à un vieux virus qui échappe à la détection des techniques que nous utilisons actuellement, soit à un agent infectieux mixte comme la bactérie à chlamydia qui se comporte comme un virus», a expliqué le Dr Yves Robert du département de santé publique de Montréal.

La transmission de la maladie semble nécessiter un contact rapproché (moins d'un mètre) et relativement prolongé avec une personne atteinte, comme entre les membres d'une même famille ou avec le personnel soignant. En l'occurrence, parmi les sept cas qui ont été signalés en Ontario, six concernaient une même famille — qui a été éprouvée par deux décès — et les proches de leur médecin



Une jeune voyageuse en attente dans un aéroport de Guangdong en Chine porte un masque afin de se protéger contre la maladie dont on ignore à peu près tout.

REUTERS

traitant. Le huitième Canadien infecté réside en Colombie-Britannique. Les autres provinces ont jusqu'à maintenant été épargnées.

Pour le moment, la population générale ne semble pas visée par cette épidémie, a souligné le Dr Nijoo. Seules les personnes ayant voyagé ou séjourné récemment dans une des régions d'Asie où des cas ont été relevés, ainsi que les individus qui les côtoient ou les soignent seraient à risque de contracter le pathogène.

Compte tenu qu'aucun traitement médicamenteux ne s'est avéré efficace jusqu'à maintenant, une alerte a donc été lancée à travers le monde afin d'inciter les voyageurs en provenance d'Asie et les habitants de ces régions à consulter un médecin le plus tôt possible s'ils éprouvent les divers symptômes décrits par l'OMS. «Le personnel médical pourrait alors leur offrir un traitement de support, tel qu'une mise sous respirateur, qui pourrait

les aider à traverser l'épisode aigu, a précisé le Dr Robert. Toutefois, l'organisme devra se débarrasser lui-même de l'agent pathogène. Et en l'absence de traitements plus spécifiques, on peut craindre pour les personnes âgées et les jeunes enfants, qui ont souvent besoin d'une plus grande assistance.»

s'ils éprouvaient dans les dix jours suivant leur retour les symptômes respiratoires du SARS.

Dans la plupart des pays du monde, les compagnies aériennes ont été invitées à prendre des mesures de précaution, notamment à traiter les filtres à air dans lesquels les germes de la pneumonie peuvent trouver refuge et à prêter une attention accrue à l'état de santé de leurs passagers et du personnel de bord.

Pour le moment, l'OMS n'émet aucune restriction aux voyageurs qui s'apprentent à partir vers ces contrées orientales. Le Dr Frank Plummer, directeur des programmes scientifiques au laboratoire national de microbiologie de Winnipeg prévient seulement qu'ils doivent éviter les contacts rapprochés avec les individus présentant les symptômes du SARS. Et il rappelle l'importance d'une bonne hygiène personnelle.

Avec l'AFP

Camps d'été 2003

WABIKON

- PROGRAMME COMPLET
- EXCURSION DE CANOT
- APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS
- PROGRAMME DE FORMATION

www.wabikon.com
(416) 483-3172

Le camp international pour filles et garçons de 6 à 17 ans
Des sessions de 10 jours, 3 et 6 semaines
Service d'autobus à partir de Montréal et d'Ottawa
Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec

The Horse People Inc.

Votre enfant rêve-t-il de chevaux ?
Suivez le rêve avec The Horse People Inc.
Les installations du camp d'été incluent :

- 2 anneaux de dressage
- 3 parcours de niveau championnat
- Parcours permanent de chasse et de saut
- Piscine
- Entraîneurs avec certification nationale
- Ratio personnel à campeur de 1:3
- Tout le personnel certifié Ambulance St-Jean
- Programmes de 2, 4, 6 et 8 sem. en résidence

L'endroit idéal pour débuter... L'endroit idéal pour progresser
Les activités de soir incluent : sport, films, feux de camps, danses carrées, jeux.
Toutes les cabines avec salle de bain & douche. Accrédité 25 ans OCA & CCA.
Tél. : 1-877-673-5905 (sans frais) Fax : 613-673-4787
ou écrivez à : 3550, 2nd Conc. Rd., Wendover, Ont. K0A 3K0
courriel : thehorsepeople@canada.com www.thehorsepeople.com

Une bourse Le Devoir pour les pigistes

Le Devoir, en collaboration avec l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ), met sur pied un concours de journalisme doté d'une bourse de 2000 \$ à l'intention des journalistes pigistes. Ce concours ouvert à tous les membres de l'AJIQ vise à permettre aux journalistes indépendants d'enrichir leur expérience par la rédaction d'une série de deux articles qui sera publiée dans *Le Devoir*.

Pour participer à ce concours, les candidats devront soumettre avant le 10 mai un dossier comportant les éléments suivants:

- une présentation de leur cheminement scolaire et professionnel;
- trois articles déjà publiés;
- une présentation en 250 mots du projet de reportage soumis au concours. Il s'agira d'une série de deux articles d'environ 1200 mots chacun. Le synopsis décrira le projet, les moyens de réalisation et l'échéancier de réalisation.

Un jury de cinq membres présidé par une personnalité choisira parmi les projets soumis celui qui répond le mieux aux critères suivants: originalité du sujet, profondeur de la recherche, qualité de l'écriture et pertinence du sujet par rapport à l'actualité. Le jury de 2003 sera présidé par Michel Roy, président du Conseil de presse du Québec et ancien rédacteur en chef du *Devoir* et de *La Presse*.

Les synopsis seront soumis au jury de façon anonyme afin de garantir l'impartialité de la démarche. L'auteur choisi sera connu au cours du mois de juin. Une somme de 1000 \$ lui sera remise afin de lui permettre de réaliser son projet. La deuxième partie de la bourse sera versée au moment de la parution des articles.

On doit faire parvenir les candidatures à l'Association des journalistes indépendants du Québec, 1601, rue de Lorimier, Montréal, Québec, H2K 4M5.

McGill CAMP DE JOUR ANGLAIS 2003

3 sessions de 2 semaines, du 30 juin au 8 août
15 heures de cours de langue
15 heures d'ateliers et d'activités éducatives par semaine

Camp Location : Pensionnat Saint-Nom-de-Marie, 628 ch. Côte Ste-Catherine, Outremont

Tél. : (514) 398-3529 Fax : (514) 398-4233
Site web : www.education.mcgill.ca/oc/camp

ALS Plus Intersif
Anglais Langue Seconde Plus Intensif

Boys & Girls Learn English à Camp MaroMac

Un camp anglais sportif et artistique région du Mont-Tremblant pour les 6 à 16 ans
Un environnement familial où les directeurs et les moniteurs connaissent votre enfant
Session de 2, 3 1/2 ou 7 semaines. Instruction professionnelle. Stage aspirants-moniteurs

36^e SAISON
«Camp MaroMac fait preuve d'un professionnalisme exemplaire dans le monde des camps de vacances» Rapport ACQ

1-800-884-2267 (514) 485-1135
www.maromac.com

Ski nautique • Voile • Escalade • Baseball • Golf • Théâtre • Gymnase • Tennis • Basketball

Venez apprendre tout en vous amusant à

l'École de langue estivale BCS

Un programme d'immersion en résidences pour garçons et filles de 11 à 15 ans.

- Cours de français ou d'anglais en salle de classe
- Petits groupes d'étudiants de diverses nationalités
- Gamme complète de sports et de loisirs en français et en anglais

Du 29 juin au 26 juillet 2003

Bishop's College School
Lennoxville (Québec)
Canada J1M 1Z8

Tél. : 819-566-0227 poste 319 • Télé. : 819-822-8977 • Courriel : suniger@bishopscollegeschool.com

• ÉLECTIONS 2003 •

Enseignant un jour, politicien le lendemain, et retour à l'université

Nombreux sont ceux qui font carrière au Salon bleu en conservant leur poste à l'université. Bernard Landry par exemple.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

L'université, un incubateur de politiciens? Tous partis confondus, la campagne électorale actuelle permet de voir défiler dans l'arène politique des candidats-professeurs d'université qui quittent la salle de classe dans l'espoir d'atterrir dans le vaste terrain de jeu qu'est l'Assemblée nationale.

Avec la bénédiction et la protection de leur convention collective, ils ont quitté la tour d'ivoire universitaire pour arpenter le terrain politique. Flattés du niveau de leurs professeurs, les universités les laissent partir, mais doivent maintenir leur poste au chaud tout en les remplaçant du mieux qu'elles le peuvent auprès des étudiants.

Ainsi, alors que le nom du premier ministre Bernard Landry figure sur les panneaux de la circonscription de Verchères, il est toujours inscrit au répertoire du corps professoral de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), au département de stratégie des affaires. Quelles conditions prévalent dans les universités pour permettre le passage des profs en politique, et surtout, leur retour devant le tableau noir?

«Bernard Landry bénéficie d'un congé sans traitement de l'université, et il n'y a aucune limite au renouvellement de ce congé», explique Jean-Paul Lévesque, directeur des ressources humaines à l'UQAM. En vertu de la convention collective de l'UQAM, le premier ministre — ainsi que ses «collègues» Camil Bouchard (psychologie, candidat pour le PQ dans la circonscription de Vachon) et Alain Paquet (sciences économiques, pour le Parti libéral, dans Laval-des-Ra-

pides) — peut donc conserver son poste de professeur à l'université tant et aussi longtemps qu'il occupera sa fonction d'élu et réintégrer son poste si ça lui chante au terme de son mandat.

Comme dans la quasi-totalité des universités, le «congé de plein droit» prévu par la convention collective — sans traitement — s'active au moment où le professeur enfile sa peau de candidat, et se poursuit advenant son élection. Le poste de professeur fantôme étant réservé, les facultés et départements doivent s'activer à remplacer l'absent du mieux qu'ils le peuvent. «Le professeur qui part peut être remplacé soit par un professeur substitut, soit par un ou des chargés de cours, comme c'a été le cas pour M. Landry», explique M. Lévesque, qui croit que c'est le rôle civil de l'université de «fournir au public des ressources intellectuelles de haut niveau».

Partir, revenir

À l'Université de Montréal, on impose des limites au séjour politique des profs, de dix ans pour «le professeur bénéficiant de la permanence», tel que le stipule la convention collective, de cinq ans pour les autres. Un retour à l'enseignement entre deux sauts politiques permet toutefois de «remettre le compteur à zéro», comme l'explique en soupirant le doyen de la Faculté de droit de l'UdeM, Jacques Frémont.

M. Frémont sait de quoi il parle, puisque l'un de ses spécialistes en droit international, Daniel Turp, vient de lui faire le coup pour une deuxième fois. L'appel de la politique l'a mené à être député du Bloc québécois de 1997 à 2000, et après avoir réintégré deux ans sa salle de classe, il quitte à nouveau pour faire campagne maintenant dans Mercier, pour le Parti québécois.

«Les universités sont de très géné-

reux employeurs à cet égard», explique le doyen, qui a donc vu revenir M. Turp, pour mieux repartir. «C'est peut-être le rôle de l'université de contribuer ainsi au service public, mais c'est sûr que comme doyen, c'est une épine dans le pied.» La faculté doit lui réserver son poste tout en veillant à la remplacer par des professeurs substituts et des chargés de cours, «ce qui n'est jamais tout à fait comme le titulaire lui-même, surtout lorsque le professeur est populaire, comme c'est le cas de M. Turp».

«Quand quelqu'un part en orbite comme cela, ce qui est difficile à gérer c'est qu'il est virtuellement absent et présent à la fois», poursuit M. Frémont, dont la faculté a laissé jadis les Pierre Elliott Trudeau, Marc Lalonde et Jacques-Yvan Morin goûter aux joies de la politique. L'école des Hautes Études commerciales prête aussi son professeur Omar Aktouf pour l'actuelle campagne, comme candidat pour l'Union des forces progressistes.

Dans les corridors de l'Université Laval, un vent politique souffle également lorsque déboule dans les couloirs le candidat Guy Laforest (Louis-Hébert), professeur de science politique et président de l'Action démocratique du Québec (ADQ). «Sachant que la campagne s'en venait, M. Laforest a accéléré son calendrier d'enseignement» pour ne pas que ses étudiants soient pénalisés, explique Claude Paradis, vice-recteur adjoint aux ressources humaines. À Laval également, le professeur Daniel-Mercier Gouin, de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, portera les couleurs du PQ dans la circonscription de Jean-Talou.

«L'université ne pose pas de jugement sur ces activités-là, elles constituent un droit qu'a le citoyen de participer à la vie politique de

sa province ou de son pays», explique Claude Paradis. «Quand le ministre Rochon [professeur à la Faculté de médecine] a été ministre de la Recherche, on savait que nous avions là un interlocuteur qui comprenait le dossier.»

L'arène politique de la région de Sherbrooke compte quant à elle bien des figures liées à l'université du coin: un ex-recteur (Pierre Reid, PLQ, Orford), un étudiant (Guillaume Breault-Duncan, baccalauréat en histoire, PQ, Saint-François) et une professeure, Marie Malavoy.

La vice-présidente du PQ se mesurera encore en effet au chef libéral Jean Charest le 14 avril prochain, dans la circonscription de Sherbrooke. Depuis les dernières élections provinciales, où elle a été défaite, elle enseigne à nouveau le service social à Sherbrooke.

«C'est souvent des gens de haut niveau qui sont appelés sur la scène politique, et c'est sûr que c'est toujours un petit peu embêtant de devoir les remplacer», explique Jean Desclos, vice-recteur à la communauté universitaire de l'Université de Sherbrooke. Pour les profs politiques, une limite de dix ans de séjour politique s'applique pour conserver son poste, mais, ainsi qu'à l'UdeM, aucune clause n'empêche de remettre les compteurs à zéro après un bref retour à l'enseignement et une nouvelle envolée en politique.

D'autres figures politiques bien connues apparaissent toujours dans les répertoires officiels des universités, comme le ministre de l'Éducation Sylvain Simard, professeur de littérature française à l'Université d'Ottawa jusqu'en 1994, et le ministre du Travail Jean Rochon, ex-doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval, qui pourrait, s'il le voulait, réintégrer son poste dès maintenant.

Landry invite les fédéralistes à rejoindre le PQ

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Laval — Après six jours de campagne électorale, la souveraineté ressemble davantage à un vœu pieux qu'à un engagement pour la présente campagne électorale.

À travers des exposés abscons sur les concepts de souveraineté et d'union confédérale, M. Landry a tenté hier d'éclairer la population de tout le Québec, de Rimouski à Châteauguay en passant par Laval où il faisait campagne.

Un vote pour le Parti québécois peut en être un pour la souveraineté, si l'électeur est souverainiste, et un pour un bon gouvernement, si l'électeur est fédéraliste. Quant à savoir s'il y aura un référendum advenant la réélection du Parti québécois, M. Landry s'est gardé toutes les options ouvertes comme il l'a fait samedi lors du conseil national de son parti.

«Si une fois que vous avez écouté ce que j'ai dit, vous ne saviez pas s'il y avait un référendum ou s'il n'y en avait pas, vous avez bien compris parce que c'est ça que je voulais dire: je ne le sais pas moi non plus. Ce que je sais, c'est qu'il n'y a qu'un parti souverainiste dans la course», a-t-il affirmé.

Sur un ton serein, le chef péquiste a donné l'assurance que sa vision était toujours compatible avec l'objectif de 2005 qu'il a fixé en septembre dernier devant les militants réunis à Gatineau. «Je ne suis pas sûr que la souveraineté va arriver en 2005. Mais je voudrais qu'elle arrive en 2005», a-t-il affirmé.

Quant à savoir s'il a un plan pour stimuler la souveraineté une fois élu, M. Landry a dit vouloir s'inspirer de «Robert Bourassa avec lequel d'ailleurs, on a failli faire la souveraineté».

Chose certaine, Bernard Landry refuse d'être qualifié de séparatiste, un terme qu'il associe à de la territorialité. «J'ai toujours abhorré ce mot. D'ailleurs, René Lé-

vesque ne l'a jamais employé. Le mot séparatiste s'appliquerait si le sud de l'Ontario voulait se séparer du nord. Ça c'est du séparatisme», a-t-il souligné.

Le chef de l'Action démocratique Mario Dumont voit dans la position constitutionnelle de M. Landry «de plus en plus de confusion». «On est en train de se demander quel genre d'union aurait le Québec et le Canada en 2028. L'invitation que je fais dans le dérapage vers des questions constitutionnelles et ésotériques, c'est que M. Landry devrait voir les gens. [...] À se tenir trop loin des électeurs, on en vient à être passablement déconnecté de leur réalité», a commenté M. Dumont qui faisait campagne hier à Drummondville.



Bernard Landry

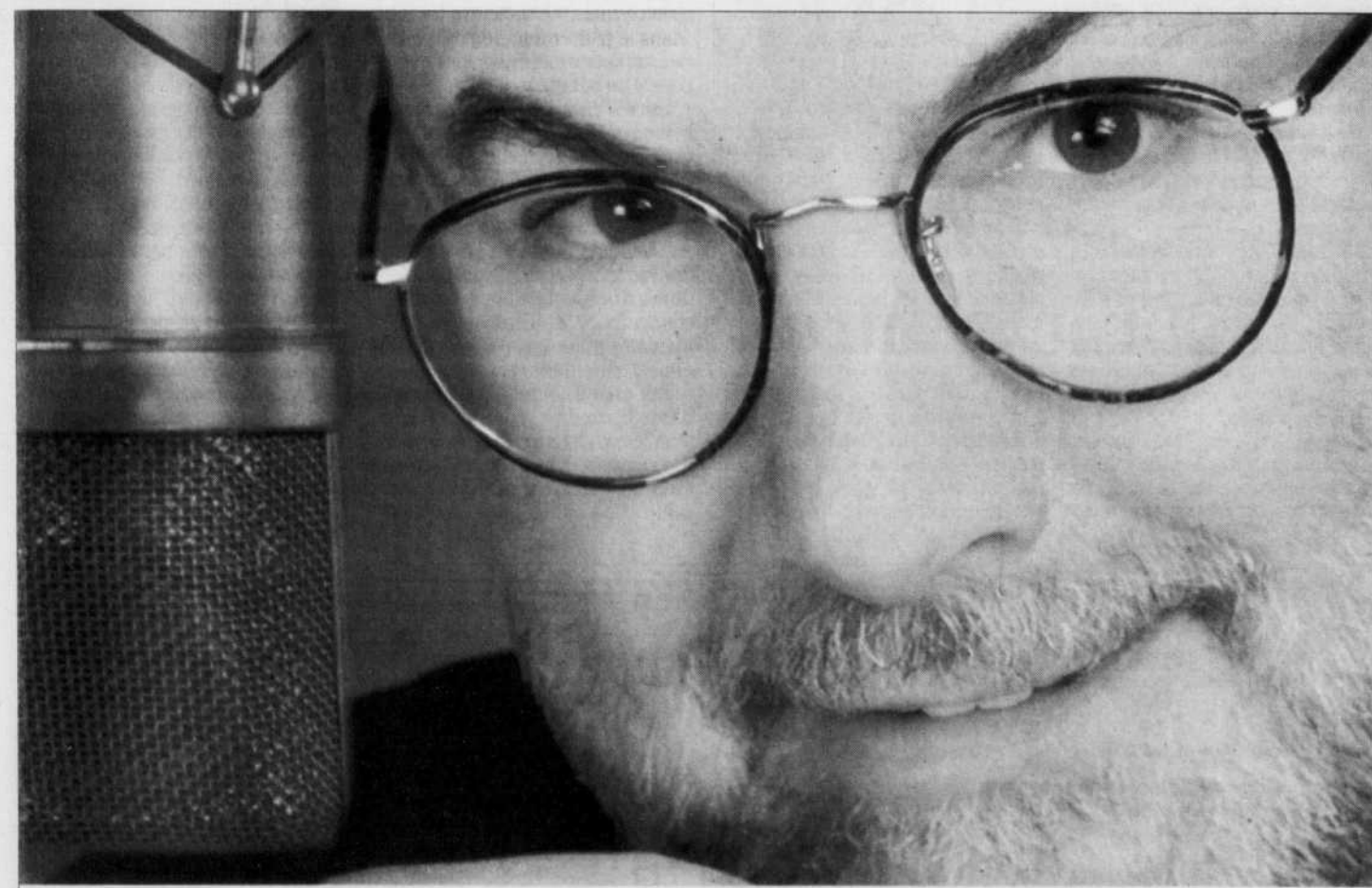
Éducation

En après-midi, le premier ministre a annoncé deux nouvelles mesures en éducation pour un total de 30 millions par année à compter de 2004. Le PQ propose d'investir 14 millions pour l'embauche de travailleurs sociaux et de psychologues afin de prévenir le phénomène du taxage. Chacune des 70 commissions scolaires aurait deux intervenants pour travailler sur le dossier de l'intimidation. Soixante autres travailleurs seront attribués selon l'intensité des besoins, a précisé l'actuel ministre de l'Éducation Sylvain Simard.

Aussi, le PQ s'engage à implanter un système d'aide aux devoirs pour les élèves de première et deuxième année du secondaire. La semaine dernière, le PQ avait fait une promesse semblable pour les enfants du primaire. Dans les deux cas, il s'agit de trois périodes de 45 minutes par semaine. Au secondaire, ce sont 170 000 élèves qui pourraient en bénéficier.

En soirée, Bernard Landry a participé à un cocktail de financement au centre-ville montréalais.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac.



HOMIER-ROY ALLUME LA VILLE

5h en semaine
Réalisation: Stéphane Tremblay
www.radio-canada.ca/bienmeilleur

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

Garnet de campagne

Participant à un cocktail de financement au centre-ville de Montréal, Bernard Landry s'est livré hier soir à une charge en règle contre les États-Unis dans l'éventualité d'une guerre contre l'Irak. «Il se peut que l'horreur frappe. Je ne peux pas concevoir que la première puissance du monde, avec un produit intérieur brut de 10 trilliards de dollars par année, va attaquer un pays dont le revenu per capita est de 3000 \$», a-t-il lancé avant d'ajouter que Saddam Hussein n'avait pas sa sympathie. Quelque 2000 personnes avaient payé 250 \$ le billet pour prendre part au cocktail du premier ministre l'année dernière, le même événement n'avait attiré que 200 personnes.

Le *New York Times* a consacré un article, hier, à l'ascension de Mario Dumont et de l'ADQ. À l'écouter, «on croit souvent entendre Ronald Reagan, mais il dit que Tony Blair est davantage un modèle» pour lui, écrit le journaliste Clifford Krauss. Ce qui n'empêche pas M. Dumont de recruter un candidat à l'Institut économique de Montréal, un *think tank* néolibéral, en la personne de Patrick Leblanc. Âgé de 30 ans, M. Leblanc, qui a effectué ses études de maîtrise au London School of Economics, se présente dans Drummond.

Bien qu'il concentre ses efforts à la course à la direction du Parti conservateur, le candidat André Bachand garde un œil sur une autre course, celle qui se déroule au Québec, puisqu'il croit que les résultats pourraient avoir des impacts sur la scène fédérale. Selon M. Bachand, une défaite du Parti québécois aux élections pourrait signifier de durs moments à venir pour le Bloc québécois. «Le Bloc aura moins de justifications de demeurer à Ottawa si le PQ perd l'élection, et ça nous ouvrira une porte. Vous savez, les gens qui ont voté Bloc au cours des 10 dernières années [...] je ne crois pas qu'ils voudront voter pour les libéraux. Ils auront besoin d'une solution de rechange. Et cette solution de rechange, c'est nous», a expliqué hier le candidat à la succession de Joe Clark. Le député de Richmond-Arthabaska ne cache pas qu'il appuie le candidat libéral dans son comté et qu'il espère une victoire des libéraux de Jean Charest.

Lutte contre la pauvreté Le plan d'action attendra

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Laval — Bernard Landry n'entend pas faire connaître le plan d'action découlant de la loi anti-pauvreté durant la campagne électorale. Qu'à cela ne tienne, réplique Vivian Labrie du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, le premier ministre peut s'engager à adopter des mesures concrètes d'ici au scrutin du 14 avril.

Alors qu'il s'appretait à visiter le chantier du prolongement du métro à Laval qui représente un investissement de 378 millions et qu'il prenait, quelques heures plus tard, des engagements annuels pour 30 millions en éducation, M. Landry a invité le Collectif à être réaliste et patient.

«Avant que j'arrive au poste de premier ministre, il n'était pas question de faire une loi. C'est à Vivian Labrie que je dois d'avoir été convaincu, mais je dis à Mme Labrie que le Québec est le pays le plus avancé du monde et qu'il veut le rester, mais que tout ne sera pas fait en même temps», a déclaré M. Landry.

Ce dernier a défendu le budget présenté la semaine dernière par la ministre des Finances Pauline Marois, qui ne prévoit l'injection que de 50 millions des 300 millions promis par année dans ce délicat dossier.

Pour M. Landry, le dépôt du plan d'action prévu en mai prochain sera l'occasion de préciser les mesures. «Le plan d'action va venir à point nommé, puisque le conseil des ministres a proclamé il y a deux semaines la mise en vigueur de loi. Il faut juger les choses quand elles viennent. [...] On va suivre le rythme de la loi», a-t-il dit.

Mais Mme Labrie souhaite des engagements en cours de campagne. «On ne peut pas évacuer le dossier de la pauvreté sous prétexte qu'il y aura un plan d'action», a-t-elle soutenu au Devoir.

Mme Labrie a d'ailleurs plusieurs mesures en tête sur lesquelles le Parti québécois et les autres partis politiques pourraient se prononcer dès maintenant: le rétablissement de la gratuité des médicaments pour les bénéficiaires de l'aide sociale (17 millions par année), l'établissement d'un barème plancher afin de couvrir les besoins essentiels (des prestations mensuelles de 766 \$) et l'élimination du deux poids, deux mesures en matière de pension alimentaire.

LE DEVOIR

ÉLECTIONS 2003

Une étude de l'ancien juge Lawrence Poitras

Les défusions seraient payantes

Jean Charest promet d'adopter une loi-cadre dès la première année

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Alors que la création de la nouvelle Ville de Montréal avait coûté 129,2 millions de dollars, il n'en faudrait que 13 millions pour redonner aux ex-municipalités de banlieue leur autonomie, estiment les auteurs d'un rapport commandé par des associations d'opposants aux fusions municipales. Stratégiquement dévoilée pendant la campagne électorale, l'étude dirigée par l'ancien juge Lawrence Poitras conclut également que les défusions seraient «rentables» pour les municipalités concernées.

La sortie publique des partisans des défusions a obligé hier le chef du Parti libéral du Québec (PLQ), Jean Charest, en campagne dans la région de Québec, à s'engager plus fermement à l'égard de sa vieille promesse, celle de donner aux municipalités qui le désirent l'occasion de procéder par référendum à une éventuelle défusion s'il est porté au pouvoir: «On va bouger dès la première année de notre premier mandat, a-t-il promis. Ça prendra probablement une loi, effectivement, pour encadrer tout ça.»

En compagnie de l'ex-maire de Westmount, Peter

Trent, et de l'ex-maire de La Baie, Réjean Simard, l'ancien juge Poitras a rendu publiques hier matin les conclusions d'une étude commandée par dix associations opposées aux fusions parmi lesquelles la Coalition panquébécoise des citoyens contre les fusions forcées et l'Association des citoyens pour la préservation de la Ville de Westmount.

Pour évaluer le coût des défusions, les auteurs du rapport ont soustrait de la facture des fusions les frais qui ne s'appliqueraient pas dans la nouvelle opération, dont ceux reliés aux départs volontaires des employés (70,5 millions). En tenant compte d'un budget pour la tenue d'un référendum, ils concluent qu'il en coûterait 17 \$ per capita pour procéder à la défusion, soit 13 millions pour les municipalités de l'île de Montréal.

En plus d'être moins coûteuses que les fusions, les défusions permettraient aux municipalités de faire des économies, soit quelque 200 millions par année, affirme-t-on. Cette somme correspond en fait à l'augmentation appréhendée des coûts des services dans la mégaville. Pour arriver à ce résultat, les auteurs se sont appuyés sur un scénario de «dérive des

coûts», un principe selon lequel les coûts des services municipaux par ménage des ex-villes de banlieues tendent à rejoindre ceux, plus élevés, de l'ex-Ville de Montréal. «L'estimé de 200 millions, c'est conservateur», soutient Peter Trent.

Les
défusions
coûteraient le
dixième de
ce qu'a coûté
la fusion

Le rapport Poitras décrit par le menu les étapes menant à la défusion. Dans les trente jours suivant l'adoption d'une loi par le gouvernement, les arrondissements pourraient ordonner l'ouverture d'un registre, soit de leur propre initiative, soit à la suite du dépôt d'une pétition par des citoyens. Un nombre suffisant de signatures, soit l'équivalent de plus de 5 % des personnes habiles à voter, entraînerait la tenue d'un référendum et la création d'un comité de transition pour évaluer les coûts réels de la défusion.

Et si le soir du 14 avril, le PLQ n'est pas élu, «le rapport sera brûlé», lance Peter Trent qui promet qu'il fera alors son deuil des défusions.

En tournée dans trois circonscriptions de la région de Québec, dont Louis-Hébert où le sentiment antifusion est resté très présent, Jean Charest a refusé de commenter les évaluations de coûts du rapport Poi-

tras. Il a toutefois répété son intention, s'il est élu, d'agir promptement pour permettre aux citoyens qui le veulent, d'engager un processus de défusion menant à un référendum.

Misera-t-il sur cette promesse pour faire des gains dans les circonscriptions réfractaires aux fusions? «Je m'en remets au jugement des citoyens de ces comtés. Là-dessus, je ne me tromperai pas. Notre politique, c'est une question de respect de la démocratie. Il faut permettre aux citoyens, qui sont des payeurs de taxes, d'avoir le droit de se prononcer sur l'avenir de leur communauté», a-t-il dit.

De passage à Drummondville, le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, trouve «irréaliste et nébuleuse» la position du PLQ sur les défusions. «Je pense que le Parti libéral s'engouffre dans une erreur qu'ils ont faite. Utilisons le mot: ils l'ont faite par opportunisme», a indiqué M. Dumont. La position de l'ADQ est claire: «c'est un non catégorique aux défusions», a-t-il dit. L'ADQ propose plutôt des amendements au Code des municipalités et au Code du travail pour permettre la sous-traitance afin que les contribuables puissent profiter des économies d'échelle.

Avec la collaboration de Tommy Chouinard et de Robert Dutrisac.

À chaud



LOUISE VANDELAC

Paradoxes électoraux

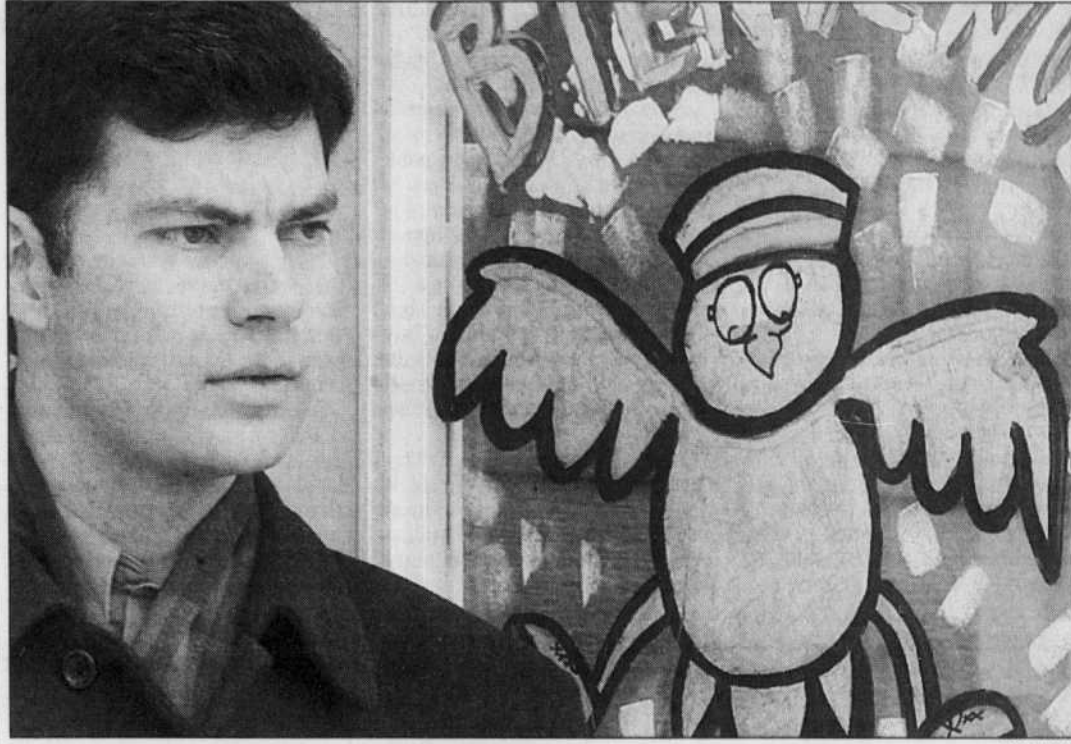
Devant l'imminence d'une attaque américaine contre l'Irak, toute autre préoccupation pâlit, y compris celle de la campagne électorale québécoise qui, en quelques jours, a transformé la question de conciliation famille-emploi-citoyenneté en véritable objet fétiche.

Bien qu'après 10 ans de recherches et de mobilisations, on se réjouisse d'un tel intérêt, l'improvisation des propositions, qui témoigne de la superficialité de l'analyse, risque de multiplier les effets pervers...

Les problèmes de conciliation sont le symptôme d'un déséquilibre structurel, résultant pour l'essentiel de l'inadéquation entre les politiques économiques, les modalités de restructuration du marché du travail, et les politiques sociales et familiales, le tout amplifié, comme c'est le cas au Québec, par des changements démographiques majeurs. À titre d'exemple, les familles ont dû doubler leur temps de travail salarié entre 1970 et 1990 pour maintenir un niveau de vie équivalent et ont dû plier leur vie aux exigences accrues de productivité et de flexibilité d'emplois, souvent précaires et atypiques.

Qu'enfin des propositions sur la conciliation annoncent une vision économique moins obsédée par la globalisation et plus soucieuse de respecter les fragiles équilibres humains, sociaux et écologiques, essentiels à la viabilité et à la durabilité du Québec, c'est à espérer! Qu'on en fasse un plat électoral, c'est de saison! Mais pas au risque d'élargir les écarts sociaux, ni de transformer la conception d'enfants en modalité de remboursement de dettes étudiantes... La crise de la conciliation au Québec témoigne aussi d'une profonde crise de transmission... et de transmission de sens.

Louise VanDelac est sociologue et professeure à l'UQAM.



Mario Dumont s'est arrêté dans une garderie privée à Stoneham pour expliquer le programme adéquate en matière de services de garde.

Après Duplessis, Staline

Dumont s'insurge contre la gestion des garderies «à la soviétique»

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Stoneham — Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a pris l'engagement, hier, d'en finir avec la gestion «à la soviétique» du réseau des garderies au Québec en dépensant 300 millions de plus pour offrir la liberté de choix aux parents.

En dévoilant les détails du programme adéquate en matière de services de garde devant la garderie privée Perlin Pin Pin, Mario Dumont s'est appuyé sur les propos tenus vendredi dernier sur les ondes de TVA par le démographe Jacques Henripin. «Ce n'est pas à l'État de jouer au petit Soviétique», a dit le professeur de l'Université de Montréal. «Pourquoi donnez-vous 6000 dollars par année à des gens qui réussissent à placer leur enfant dans une garderie et ne donnez-vous rien du tout, alors rien, à ceux qui emploient quelqu'un chez eux pour les remplacer ou [qui] s'en occupent eux-mêmes?»

À l'ADQ, ces paroles ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. Le système actuel de centres de la petite enfance fait de «la gestion par listes d'attente. C'est le symbole ultime des politiques socialistes», a dit M. Dumont hier matin, alors qu'il participait à l'émission du morning man Jeff Fillion sur les ondes de CHO-FM à Québec.

La gestion à la soviétique, c'est qu'il n'existe qu'un

modèle unique dans l'offre de services de garde, a soutenu M. Dumont. Par conséquent, l'ADQ entend maintenir le réseau des garderies à 5 \$ et continuer à y investir au même niveau que le gouvernement péquiste en créant 42 000 places pour un total de 200 000 en 2005 et de 250 000 à terme. «Nous n'avons jamais critiqué l'existence» des garderies à 5 \$, a-t-il dit.

Un gouvernement adéquate offrira toutefois un bon de garde de 30 \$ par jour, ou de 7800 \$ par année, soit l'équivalent de la subvention aux garderies à 5 \$, aux parents qui font garder leur enfant à la maison. Pour les familles dont un des membres décidera de rester à la maison avec la progéniture, elles recevront 20 % de cette subvention, soit 1560 \$ par année pour chaque enfant. Selon les calculs de l'ADQ, ces deux mesures toucheront 123 000 enfants qui sont exclus du régime actuel et cotiseront 300 millions. Le budget consacré aux services de garde passera donc à deux milliards sous un gouvernement de l'ADQ.

Selon la députée de Berthier et porte-parole pour la famille, Marie Grégoire, qui accompagnait son chef, ces mesures permettront aux travailleurs autonomes et à ceux qui ont des horaires atypiques de recevoir l'aide de l'État. «Ces parents-là se retrouvent abandonnés par le système par le programme du gouvernement», a dit M. Dumont. L'«addition des contributions» mettra fin aux délais d'attente qui peuvent atteindre deux ans pour obtenir une place en garderie.

Charest veut réduire l'attente devant les tribunaux administratifs

TOMMY CHOUINARD
LE DEVOIR

Québec — Le chef libéral Jean Charest a accusé hier le premier ministre Bernard Landry d'avoir érigé délibérément les délais d'attente en système, d'en faire un «outil de gestion pour économiser de l'argent» et une «mesure désincitative pour les citoyens qui veulent recevoir des services».

Le Parti libéral a pris l'engagement hier de lutter non seulement contre les listes d'attente dans les hôpitaux, mais aussi contre les délais dans le traitement des demandes aux tribunaux administratifs du Québec. Les accidentés de la route et ceux du travail, les victimes d'actes criminels, les prestataires de l'aide sociale et de la Régie des rentes du Québec (RRQ) qui contestent une décision du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ou de l'organisme concerné (CSST ou SAAQ, entre autres), notamment sur le montant de leur prestation, doivent patienter de deux à trois ans avant d'obtenir une décision finale. S'il est élu, le PLQ s'engage à réduire ce délai à six mois suivant le dépôt de la demande.

«Nous allons mettre fin à cette pratique qui fait en sorte que le gouvernement permet à l'attente de devenir un outil de gestion administratif pour économiser de l'argent. M. Landry a toléré cette situation et il est responsable des délais d'attente», a affirmé hier Jean Charest, lors d'une conférence de presse tenue au Centre communautaire Michel-Labadie, dans la circonscription de Vanier à Québec.

Dans le document sectoriel du Parti libéral en matière de justice administrative, rendu public hier à Québec, le PLQ propose d'abolir la révision interne obligatoire des contestations au sein des organismes concernés, une mesure qui pourrait permettre d'épargner 21 millions de dollars et d'éviter des délais moyens de quatre à dix mois. Les contestations seraient acheminées directement à un tribunal administratif. Une étape obligatoire de conciliation serait mise en place, ce qui pourrait régler de 50 à 60 % des dossiers, estime Marc Bellemare, candidat libéral dans Vanier et porte-parole sur ce dossier. Les règlements à l'amiable ne surviennent présentement que dans 13 % des cas soumis au Tribunal administratif du Québec, qui entend



Jean Charest

les causes concernant notamment la SAAQ. Toute cette procédure ne devrait pas s'échelonner sur plus de six mois et un seul juge, et non plus deux ou trois, serait affecté à chaque dossier.

Le PLQ envisage également de mettre fin au mandat renouvelable de cinq ans des juges administratifs. «Cette pratique nuit considérablement à la justice administrative. Les gens ont l'impression que ces juges sont à la merci de l'État et qu'ils ont tendance à pencher du côté de l'État», a noté Marc Bellemare. Les juges occuperont leur poste tant et aussi longtemps qu'ils ne commettront pas une faute grave, comme c'est le cas pour les juges de la Cour du Québec. De plus, les services des tribunaux administratifs devront être accessibles en région en tout temps, des juges résidents y seront assignés à cette fin.

Chaque année, 800 000 personnes reçoivent des prestations du MESS, de la RRQ, de la SAAQ, de la CSST et du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels. De ce nombre, 65 000 personnes contestent une décision rendue par l'un ou l'autre de ces organismes.

Par ailleurs, Jean Charest a réitéré les positions de son parti concernant les criminels de la route reconnus coupables. La SAAQ pourra mettre fin au versement d'indemnités à ces criminels, pourra les poursuivre afin d'obtenir en tout ou en partie le remboursement des indemnités versées à leurs victimes. Ces derniers pourront les poursuivre au civil afin d'obtenir réparation pour les indemnités qui dépassent celles versées par la SAAQ.

PATIENCE, IL ARRIVE.

EN AVRIL LE TOUT NOUVEAU LEXUS RX 330



À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION. LEXUS

• LE MONDE •

Onze Palestiniens meurent dans des raids israéliens dans la bande de Gaza

Israël assure vouloir arrêter des activistes à l'origine d'attaques

REUTERS

Nousseïrat — Onze Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués lors d'opérations menées hier par l'armée israélienne contre des cibles activistes dans la bande de Gaza, rapportent des témoins.

Des transports de troupes appuyés par des chars ont pénétré avant l'aube dans le camp de Nousseïrat, bastion du mouvement Hamas dans le centre du territoire autonome, et l'ont quitté au bout de plusieurs heures après y avoir démolé une habitation.

Autre incursion de Tsahal à eu lieu dans les parages de Beit Lehiya, dans le nord de la bande de Gaza. Les militaires israéliens y ont abattu deux membres de la police maritime palestinienne.

Un autre Palestinien a trouvé la mort lors d'accrochages à l'occasion de jets de pierres dirigés contre des militaires dans le camp de réfugiés de Khan Younis, selon

des témoins et des médecins palestiniens. Tsahal a fait savoir qu'elle vérifiait l'information.

À Washington, le département d'État a invité les Israéliens à « examiner les conséquences de leurs actes et à respecter la dignité des civils palestiniens qui, dans leur vaste majorité, ne sont pas impliqués dans la violence terroriste ».

À Nousseïrat, Mohammed as Saafine, chef local du mouvement Djihad islamique, a été abattu après avoir ouvert le feu à la kalachnikov sur les soldats qui venaient de cerner sa maison. « Laisse tomber, pense à tes enfants », lui avait auparavant crié un officier israélien.

Selon des témoins et des sources médicales, les forces israéliennes ont tué à Gaza six autres Palestiniens, dont une petite fille de quatre ans ainsi qu'un garçon de 13 ans. Une douzaine de personnes ont en outre été blessées.

De source militaire israélienne, on assure que ces opérations avaient pour but d'arrêter des activistes à l'origine d'attaques contre des Israéliens. Parmi ceux-ci figure le député palestinien Houssam Khader.

Khader, qui représente le camp de réfugiés de Balata, est connu pour son lobbying en faveur des réfugiés mais, selon des sources militaires israéliennes, il serait aussi un responsable des Brigades des martyrs d'Al Aksa.

Dans le village de Saïda, en Cisjordanie, deux membres de ce mouvement activiste issu du Fatah ont péri hier à la suite d'une explosion d'origine non déterminée dans un garage.

Dimanche, une militante pacifiste américaine, Rachel Corrie, a été écrasée par un bulldozer de l'armée, alors qu'elle s'était allongée dans une rue pour empêcher la démolition d'une maison à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza.

L'armée a déploré un « accident regrettable » et ouvert une enquête, tout en estimant que Corrie et d'autres protestataires avaient agi de façon irresponsable en s'impliquant « délibérément dans une zone de combat ».

Arafat jette du lest

Amnesty International a condamné la mort de l'étudiante américaine et réclamé l'ouverture d'une enquête indépendante sur les circonstances de son décès.

Le département d'État a également fait savoir qu'il attendait le résultat de l'enquête ouverte par les autorités israéliennes sur la mort de la jeune étudiante américaine.

À Ramallah, en Cisjordanie, deux députés palestiniens ont indiqué en soirée que Yasser Arafat avait cédé sur la question des prérogatives du futur premier ministre, en renonçant à ses exigences de nommer et destituer les ministres.



REUTERS

En route vers les montagnes.

L'ONU et le Cambodge s'entendent sur la mise en place d'un tribunal spécial

REUTERS

Phnom Penh — Après cinq années de négociations acharnées, les Nations unies et le Cambodge ont conclu un accord sur la mise en place d'un tribunal spécial chargé de juger les auteurs présumés du génocide khmer rouge, a déclaré hier un haut responsable cambodgien.

Cette percée dans des négociations qui en sont à leur 11^e tour a été annoncée à l'issue d'un week-end d'entretiens entre les deux parties à Phnom Penh.

Le régime khmer rouge, au pouvoir de 1975 à 1979, est jugé responsable de la mort de quelque 1,7 million de personnes mais aucun de ses dirigeants n'a jamais comparu en justice.

« Le travail technique est terminé et nous sommes tombés d'accord. Le projet des articles d'accord est totalement finalisé », a déclaré le négociateur cambodgien Om Yentieng.

Ce projet doit encore être approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies d'une part, par l'Assemblée nationale cambodgienne de l'autre.

« Si les deux parties adoptent les articles de l'accord et le soutien, alors tout commencera à se mettre en place », a déclaré Om Yentieng.

Le vote à l'ONU paraît assuré. L'Assemblée générale a déjà massivement approuvé la reprise de négociations sur le sujet en décembre dernier, après le retrait d'une équipe juridique

de l'ONU en février 2002.

Le feu vert du parlement cambodgien est également probable, le chef des négociateurs cambodgiens étant l'un des ministres du gouvernement de Hun Sen.

Satisfaction

Les désaccords portaient jusque-là sur le nombre de magistrats appointés de part et d'autre et sur les conditions de procès. « Nous avons également travaillé sur les questions financières », a précisé Om Yentieng.

La nouvelle d'un accord a été saluée par les Cambodgiens victimes des Khmers rouges, qui attendent un procès depuis 24 ans.

« C'est ce que j'attendais depuis des années et des années », a déclaré Vann Nath, un des sept resca-

pés du camp de torture S-21 de Phnom Penh.

« S'ils ont besoin de mon témoignage, je me ferais un plaisir de témoigner contre Duch », a-t-il ajouté, citant le nom du chef du camp S-21, qui devrait figurer parmi les responsables jugés par le tribunal.

Le chef du mouvement khmer rouge, Pol Pot, est mort en 1998 mais son commandant en second, « Frère numéro deux » Nuon Chea ainsi que l'ancien président khmer rouge Khieu Samphan seront probablement jugés par le tribunal spécial.

Parmi les autres prévenus probables figurent l'ancien ministre khmer rouge des Affaires étrangères Ieng Sary et le chef militaire Ta Mok, connu sous le nom de « Boucher ».

L'exode a commencé sur les routes du Kurdistan irakien

STEFAN SMITH
AGENCE FRANCE-PRESSE

Chamchamal — Alors qu'une guerre contre l'Irak semblait plus imminente que jamais, les routes du Kurdistan irakien offraient hier le spectacle d'un exode massif.

De nombreux habitants de Chamchamal, ville située près de la ligne de démarcation qui sépare le Kurdistan irakien « autonome » du reste de l'Irak, se préparaient à partir en quête de zones plus sûres.

Tout au long de la matinée, la route menant de Chamchamal à Souleimaniyah, plus à l'est, a vu défilet taxis, tracteurs et camions bourrés de familles fuyant avec leurs effets personnels, a constaté un correspondant de l'AFP.

« La guerre est très proche, alors nous voulons nous éloigner des positions irakiennes avant que n'arrivent les avions » américains, explique Abdallah Qasri, s'affairant avant de quitter son domicile avec sa femme, ses trois enfants et d'autres membres de sa famille.

« J'étais là en 1991 [lors de la guerre du Golfe] et j'ai perdu ma mère et mon beau-frère. Je ne tiens pas à revivre cela », ajoute-t-il.

Depuis la fin de la guerre du Golfe, une grande partie du Kurdistan irakien échappe au contrôle du régime de Saddam Hussein.

Mais Chamchamal ne se trouve qu'à un petit kilomètre des premières positions irakiennes, sur la route de Kirkouk (40 km au sud).

La ville, habituellement très animée, était étrangement calme hier. De nombreuses boutiques sont restées fermées.

Les quelques voyageurs arrivés à Chamchamal en provenance de Kirkouk affirment que l'armée irakienne a bloqué les issues de ce grand centre pétrolier situé dans la zone contrôlée par le régime, pour empêcher l'exode massif d'une population paniquée vers les régions autonomes.

Leur témoignage a été confirmé par les soldats de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), qui gouverne le Kurdistan « autonome » avec le Parti démocratique du Kurdistan (PDK).

Selon les passagers d'un autocar venant de Kirkouk et qui a pu passer la ligne de démarcation, les forces de sécurité irakiennes tentaient d'enrôler les jeunes pour la défense de la ville.

Mohammad, un étudiant, raconte que ceux qui ont pu franchir les postes de l'armée irakienne y ont parfois été dépouillés de tous leurs biens et qu'il avait dû lui-même verser de multiples pots-de-vin pour être autorisé à poursuivre son chemin.

Dans le nord du Kurdistan irakien également, des familles kurdes ont commencé dans la

matinée à quitter les villes à bord de véhicules lourdement chargés, pour trouver refuge dans des villages moins exposés, selon un journaliste de l'AFP.

Sur la route entre Dohouk, proche de la ligne de démarcation, et Erbil (à quelque 80 km au sud-est), des familles fuyaient à bord de camionnettes ou sur des remorques de tracteurs où elles s'en-

tassaient au milieu de sacs, de tapis, de couvertures et de bonnes de gaz.

Des habitants de Salaheddine, fief du PDK, à 20 km au nord d'Erbil, ont également commencé à fuir dans la crainte de voir leur ville transformée en quartier général de l'armée américaine, en cas d'ouverture d'un front nord contre le régime de Bagdad.

Même à Erbil, « des familles ont commencé à mettre leurs enfants dans un endroit sûr, loin des villes », affirme Sabir Fakeyani, responsable du Parti social-démocrate du Kurdistan, joint au téléphone à partir de Dohouk.

C'est la première fois depuis le début de la crise irakienne que de tels mouvements de population sont observés. Pour la première fois aussi, des files d'une dizaine de voitures se sont formées devant les stations-service, à la sortie de Dohouk, où les clients faisaient des stocks dans des barils.

Les Kurdes redoutent que le régime de Bagdad ne se venge sur eux d'une attaque américaine. Nombreux sont ceux qui ont depuis des semaines constitué des réserves de nourriture, d'eau et d'essence.

Les Kurdes redoutent que le régime ne se venge sur eux d'une attaque américaine



MARIE-FRANCE

BAZZO

Le magazine société et culture

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

9h

en semaine
Réalisation : Danielle LeBlanc

www.radio-canada.ca/indicatifpresent

Levez la main et dites
présent

Soyez présent dans le monde scolaire, en inscrivant votre entreprise ou organisme au Répertoire des ressources et fournisseurs de produits et services en établissements scolaires, l'outil de référence des décideurs et intervenants en éducation



Le Point en administration scolaire
www.lepointadm.com (514) 277-4544, poste 239 ou 240

LE DEVOIR

LE MONDE

Crise irakienne

Tony Blair perd un ministre influent

Le premier ministre britannique tente de convaincre la population que la guerre est légale

AGENCE FRANCE-PRESSE
ET LE MONDE

Londres — L'un des principaux ministres de Tony Blair, Robin Cook, a démissionné hier du gouvernement pour ne pas cautionner une participation britannique à une guerre en Irak sans une deuxième résolution de l'ONU.

Dans sa lettre de démission, M. Cook, ministre des relations avec le Parlement, a salué les efforts «héroïques» de M. Blair et du chef de la diplomatie Jack Straw pour tenter d'obtenir une deuxième résolution de l'ONU autorisant une action militaire contre Bagdad. «Ce n'est pas votre faute si ces tentatives ont échoué», reconnaît le ministre, officiellement leader de la Chambre des Communes, dont il prépare notamment l'ordre du jour. «Toutefois, l'importance évidente que nous attachions à une deuxième résolution fait

qu'il est d'autant plus difficile de continuer sans l'avoir obtenue et sans l'accord de tout autre forum international», poursuit-il.

Robin Cook était arrivé vers 16h à Downing Street, où le premier ministre a réuni ses principaux ministres pour une réunion extraordinaire sur l'Irak. M. Cook, premier ministre à claquer la porte du gouvernement en raison de la crise irakienne, a remis sa démission juste avant le début de la réunion. Il a quitté Downing Street quelques minutes plus tard sans faire de commentaires.

Un autre ministre du gouvernement, Clare Short, a elle aussi menacé de démissionner si la Grande-Bretagne partait en guerre contre l'Irak sans un mandat des Nations unies. En sortant de la réunion d'urgence du cabinet, elle a indiqué se donner «une nuit de réflexion» pour arrêter sa décision.

Un débat sur l'Irak sera organisé aujourd'hui à la Chambre des Communes. Le gouvernement demandera aux députés d'autoriser une participation britannique à une guerre en Irak «si elle s'avère nécessaire», a déclaré le ministre britannique des Affaires étrangères Jack Straw. M. Blair avait promis de consulter les députés s'il décidait d'engager des troupes britanniques dans un conflit en Irak, aux côtés des États-Unis. Lors du précédent débat, le 26 février, 122 députés travaillistes — sur un total de 412 — avaient désavoué le gouvernement. Les élus rebelles espéraient, il y a quelques jours, être autour de 200. Selon les derniers décomptes dont la presse dominicale se faisait l'écho, les contestataires seraient autour de 150, ce qui préserverait une nette majorité aux Communes en faveur de Tony Blair, mais surtout lui épargnerait l'affront de

devoir sa victoire à l'opposition conservatrice.

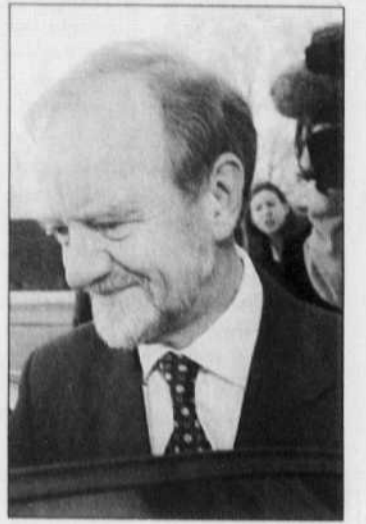
Pour atténuer l'hostilité de la majorité des Britanniques à une entrée en guerre sans ce nouveau mandat explicite de l'ONU, Tony Blair et ses principaux ministres martèlent, depuis quelques jours, un message aussi simple que juridiquement contestable: une guerre en Irak sera légale.

Les atouts de Blair

Dans un entretien télévisé à la BBC, le chancelier de l'échiquier et numéro deux du cabinet, Gordon Brown, a assuré que «le gouvernement estime avoir l'autorité légale» pour recourir à la force. Présenté comme l'éternel rival de Tony Blair, et le prétendant à sa succession, le ministre des finances manifeste, sur l'Irak, une irréprochable loyauté envers le premier ministre. «Je sais ce que les gens disent, mais j'ai

toujours été derrière lui dans ce dossier», déclarait-il samedi, dans un entretien au quotidien *The Guardian*, ajoutant que Tony Blair serait toujours premier ministre dans six mois.

La démission de M. Cook porte un coup à Tony Blair. Néanmoins, plusieurs facteurs jouent, en ce moment, en la faveur du premier ministre: le loyalisme de M. Brown; l'activisme des whips, ces députés chargés de faire régner la discipline au sein du parti; la maladresse des travaillistes rebelles, dont les plus «durs» sont sortis du bois en exigeant le remplacement du premier ministre, ce qui a effrayé nombre de leurs amis et les fait hésiter. Surtout, les adversaires de la guerre sont placés devant un dilemme: comment réprover le gouvernement sans paraître «lâches» les 45000 soldats de Sa Majesté qui s'apprêtent à combattre?



REUTERS
Robin Cook a quitté le 10 Downing Street sans faire de commentaire.

Quelques centaines de «volontaires arabes» s'entraînent pour mourir à Bagdad

PATRICE CLAUDE
LE MONDE

Bagdad — Dans quelques jours, ces hommes seront peut-être morts. Ils le savent, ils le disent, ils sont «prêts» pour le grand voyage.

Il y a peu, ils étaient coiffeur à Oran, chômeur à Rabat, épicier à Tunis ou étudiant à Damas. Ils sont jeunes, idéalistes, un peu déboussolés, «complètement révoltés», disent-ils, par le «sort injuste» que s'approprient encore une fois à subir les Irakiens.

Autant qu'on sache, la «légion des volontaires arabes», comme on les appelle ici, n'a pas été sollicitée par Saddam Hussein. Boukhateb Awad, Abdallah Ben Ahmed, son petit frère Yahya et tous les autres se sont engagés de leur plein gré, payant leur billet d'avion ou d'autocar, destination Bagdad. La plupart des citoyens du monde arabe — Koweïtiens, Qataris, Emiratis et autres «traîtres à la grande cause de l'Islam» exceptés — n'ont pas besoin de visa préalable pour entrer en Irak. Les voilà donc aujourd'hui, incorporés dans une caserne à 20 km au nord de Bagdad, suant sang et eau sous les ordres d'un colonel des forces spéciales irakiennes.

Entraînement minimal

Certains jours, il ne le cache pas, l'officier s'arrache les cheveux: «Ils sont très motivés, bien sûr. Mais on ne peut fabriquer un soldat en trois semaines. L'entraînement que nous leur offrons est forcément minimal.» Il est midi au casernement de Khan Bani Saad. Sur le terrain de manœuvre, en principe réservé aux commandos d'élite de l'armée, Abdallah et ses copains montent à l'assaut d'une casemate, où les attendent d'autres volontaires armés de fusils d'assaut Kalachnikov et de grenades. L'exercice est à balles réelles.

«Il faut déjà les habituer au feu», confie le colonel. «Debout! Relevez-vous! En avant! Courez, bon

sang!» Abdallah essuie la sueur qu'il l'aveugle. Il a 29 ans, un long corps frêle et «une saloperie de maladie de peau» qui lui valut jadis d'être refusé par l'armée de son pays, l'Algérie. Il y a tout juste un mois, avec son jeune frère Yahya, ils étaient coiffeurs dans un village près d'Oran. «Tous les soirs, on regardait les nouvelles à la télévision. On ne pouvait plus le supporter. Nous avons vendu notre petit salon de coiffure, acheté des billets pour Damas et nous voilà. Nous sommes ici pour aider un peuple opprimé, c'est tout.» Les deux frères se disent «croyants et pratiquants», mais «pas du tout politiques». Yahya précise que si le drame de l'Afghanistan ne les a pas autant motivés, c'est que «les objectifs d'al-Qaïda ne sont pas louables. Ces types ont travaillé jadis pour les Américains. Ils n'ont que ce qu'ils méritent».

«Allaho Akbar!» Les crépitements d'armes automatiques reprennent sous les encouragements d'un cheikh religieux. Il vient du nord du Liban, de Dennyé plus précisément, mais il refuse de parler plus avant à l'étranger de passage. Il y a un an ou deux, dans sa région d'origine, il y a eu des affrontements armés entre l'armée libanaise et un groupe sunnite radical.

Abou Hélias vient de terminer des études d'architecture à Hambourg, où il vivait jusqu'au 21 février. Ce matin-là, sans rien dire à sa femme et à ses deux enfants, il a fait sa valise, enveloppé son précieux sabre japonais dans une étoffe graissée et pris le chemin de Bagdad. Son idée première, comme presque tous ses camarades, était de servir de «bouclier humain» contre les bombardements américains. Il a passé quelques nuits dans une centrale électrique de Bagdad. Et puis, comme il est arabe d'origine ma-

rocaïne, on lui a proposé d'entrer dans la «légion».

Depuis, Abou Hélias, maître de kendo, se promène dans le camp avec son sabre sur le dos et sa Kalachnikov en bandoulière. A 31 ans, il est tout aussi décidé que ses frères d'armes. «Je ne veux pas la guerre, je ne veux pas mourir ni tuer qui que ce soit. Mais il me fallait venir. Pour moi, face à cette si grande injustice, c'était une question de dignité.»

Un condensé de frustrations

On pourrait encore parler de Mohammad, qui se présente comme un «Palestinien de Haïfa», bien que né il y a 23 ans dans un camp de réfugiés du Liban. Ou du grand et souriant Omar, venu du Soudan. Ou de Khaled, un Saoudien qui n'aime pas les princes de Riyad... La légion arabe est comme un condensé des frustrations de l'oumma, la communauté musulmane tout entière.

Selon certaines sources, les volontaires seraient près de 800 à Bagdad. Pas de quoi bouleverser les plans du Pentagone sans doute, mais de quoi «faire mal aux envahisseurs» si, comme l'officier irakien le prédit, les forces loyales à Saddam Hussein parviennent «à aspirer» les commandos américains dans des combats de rue.

«La première chose que nous avons à faire, explique-t-il, sera d'absorber l'onde de choc des bombardements. Ensuite, il faudra bien que leurs fantassins entrent dans nos villes. C'est là que nous les attendrons. Et là, nous serons à dix contre un.» Le rôle de la légion arabe dans cette hypothèse? «Nous verrons bien, mais il est probable que certains d'entre eux ne pourront être utiles que dans des attaques suicide.»

«Il est probable que certains d'entre eux ne pourront être utiles que dans des attaques suicide», dit un officier irakien

Un tribunal espagnol interdit le parti basque Batasuna

AGENCE FRANCE-PRESSE

Madrid — Le Tribunal suprême espagnol a décidé hier à l'unanimité de mettre hors la loi le parti indépendantiste basque Batasuna, mettant ainsi fin à une offensive politico-judiciaire de plus d'un an contre le bras politique de l'organisation indépendantiste basque ETA.

La salle spéciale du Tribunal suprême, composée de seize magistrats, a pris cette décision à l'unanimité après quatre jours de délibération, alors que le délai courait jusqu'au 4 avril.

La décision concerne Batasuna et les deux formations qui l'ont précédée, Euskal Herriarrrok (EH) et Herri Batasuna (HB), en application d'une récente loi sur les partis politiques. «Les terroristes ne pourront pas imposer les règles du jeu ni en Espagne ni ailleurs», a déclaré le chef du gouvernement José María Aznar à l'is-

sue d'un colloque à Madrid, rapporte l'agence Europa Press.

Le député régional et porte-parole parlementaire de Sozialista Abertzaleak (ex-Batasuna), Arnaldo Otegui, a vivement réagi à ces déclarations et à la décision du Tribunal, qualifiant cette dernière de «décision politique». «Il y avait une intention claire du gouvernement espagnol d'interdire Batasuna. Le verdict était écrit à l'avance par le gouvernement et il ne manquait plus que la signature juridique du Tribunal suprême», a-t-il estimé lors d'une conférence de presse à Saint Sébastien (Pays basque).

Le Tribunal suprême déclare «illégalité des trois formations politiques», EH, HB et Batasuna ainsi que leur «liquidation», leur «dissolution et en conséquence l'annulation de leurs inscriptions au registre des partis politiques», a déclaré son président Francisco José Hernandez lors d'une conférence de presse.

Le verdict entrera en vigueur

dès sa notification à Batasuna, privé d'élections municipales en mai. Le texte exact sera rendu public «dans quelques jours», a annoncé M. Hernandez. Selon le quotidien indépendantiste basque *Gara*, les avocats de Batasuna ont l'intention de faire appel de cette décision devant le Tribunal Constitutionnel afin de pouvoir saisir ultérieurement le Tribunal européen des droits de l'Homme à Strasbourg.

Sans vouloir se substituer à la formation interdite, une plateforme pour l'autodétermination du Pays Basque (AuB), regroupant les indépendantistes radicaux, a été récemment créée avec l'objectif de participer au scrutin du 25 mai.

L'interdiction répond à une procédure engagée le 3 septembre par le gouvernement espagnol, avec le soutien largement majoritaire du Congrès des députés, sur la base d'une loi récente visant à interdire les formations ayant des liens avec le terrorisme.

La plus CLASSIQUE



DU LUNDI AU VENDREDI

9h *L'Échappée belle*
La musique en cavale
avec Carole Trahan
Réalisation: Claude Lemieux

DU LUNDI AU JEUDI

13h *Concerts sans mesure*
avec Mario Paquet
Réalisation: Michèle Patry

20h *Radio-concerts*
avec Françoise Davoine et Michel Keable
Réalisation: Michèle Vaudry et Lorraine Chalifoux

www.radio-canada.ca/radio
100.7 FM
Chaîne culturelle
Radio-Canada

Divorce à l'ONU

Le président Bush a clos hier soir le chapitre diplomatique. Celui de la guerre va donc suivre sans que l'ONU n'ait accordé son autorisation, faute d'accord au sein de son Conseil de sécurité. La hâte manifestée par ceux qui voulaient en découdre avec Saddam Hussein, ainsi que le changement de priorités effectué en cours de route, a confirmé combien l'administration Bush était réfractaire à tout ce qu'induit le droit international.

La conclusion toute bancale de l'épisode diplomatique est une certification du fort penchant unilatéraliste qui règne à la Maison-Blanche. Depuis son installation en ce lieu, Bush a campé le rôle de monsieur Niet avec une constance dont il est bon désormais de souligner les principaux faits. Le président du pays le plus puissant qui soit a adressé un non aux traités internationaux suivants: sur les mines antipersonnel, sur la prolifération des armes légères, sur le blanchiment de l'argent sale, sur la torture, sur les droits des enfants, en plus d'ordonner le retrait du traité anti-missile sans négociation avec la Russie sans oublier le non au Protocole de Kyoto. A cela, on se doit d'ajouter que, conformément à la politique élaborée par sa conseillère à la Sécurité nationale, Condoleezza Rice, toute articulée en fonction des seuls intérêts des États-Unis, le président Bush avait estimé, peu après son installation, que le recours constant à la diplomatie de la part du président Clinton dans le dossier du Proche-Orient n'ayant rien donné, la seule solution envisageable était... l'indifférence!

Bien ancrée chez tous les principaux acteurs de l'administration Bush, cette culture forcenée de l'unilatéralisme, qui cache mal une forte tentation impériale, a eu raison des efforts diplomatiques déployés pour désarmer pacifiquement l'Irak. Le moins que l'on puisse constater, lorsqu'on considère que la mission d'inspection a disposé de tous ses instruments fin-janvier, début février, c'est que l'administration Bush ainsi que la britannique, avec sa manie de formuler résolution sur résolution, ont ennuyé plus que soutenu Blix et ses collaborateurs. Quand on pense qu'ils sont allés jusqu'à produire un vieux travail d'étudiant en guise de preuve!

De tout ce cafouillage, le plus pernicieux est sans aucun doute ce changement de cible, ce détournement des objectifs que Bush et Blair ont voulu imposer aux forces à tout un chacun. Alors que la communauté internationale entendait composer avec la résolution 1441, ces deux chefs d'État, ainsi que le premier ministre espagnol José Maria Aznar, ont jugé que le renversement de régime devait avoir préséance sur le processus de désarmement tel que balisé par la 1441. Il ne faut aucun doute que le régime d'Hussein est exécrable, odieux. Mais s'il faut vraiment s'attaquer à un régime, pourquoi ne pas commencer par la Syrie, régime aussi dictatorial que celui d'Hussein et qui, lui, a fait main basse sur un pays qui s'appelle le Liban. Mais bon... est-ce qu'il y a du pétrole au Liban? Pourquoi ne pas renverser les féodaux de l'Arabie saoudite dont on sait que certains d'entre eux ont apporté leur soutien à Oussama ben Laden? Et pourquoi pas la Libye ou le Soudan?

Hier encore, le Canada, la France, l'Allemagne et plusieurs autres ont martelé ce, faute de caution de l'ONU, il n'était pas question d'une participation militaire. En Grande-Bretagne, le leader des Travailleurs à la Chambre des communes, Robin Cook, dont il faut rappeler qu'il fut ministre des Affaires étrangères, a démissionné de son poste en signe de protestation. A tout cela, le trio de la guerre fait le chantage suivant: par votre faute, l'ONU va imposer. Probablement que cette dramatisation extrême de l'avenir de cette organisation essentielle a ceci pour moteur: ils reculent tout ce qui porte l'empreinte de celle-ci parce qu'ils ne sont pas dans la... légalité!

Yves « Sheila » Séguin

Le nouveau candidat libéral, le fiscaliste Yves Séguin, est un homme charmant. Charmant mais un peu particulier. Ainsi, la première remarque qu'il a faite au moment d'annoncer sa candidature, c'est qu'il étudierait la possibilité d'abolir la TVQ. Il sera le « Robin des taxes » du Québec, a-t-il dit, celui qui prendra la défense des « contribuables surtaxés » si les libéraux prennent le pouvoir.

Le hic, c'est que le même Yves Séguin est l'auteur du fameux rapport sur le déséquilibre fiscal. Selon les conclusions du rapport, Ottawa devrait céder la TPS aux provinces pour mettre fin au déséquilibre, ce qui drainerait environ deux milliards de plus par année vers les coffres du Trésor québécois.

Le rapport Séguin ne dit pas comment Québec s'y prendrait pour récupérer le champ de taxation laissé vacant par un éventuel, mais bien improbable abandon de la TPS fédérale: en haussant la TVQ d'un pourcentage suffisant pour recueillir deux milliards de plus? En haussant plutôt les impôts sur le revenu?

Ce que l'on sait cependant, c'est que, malgré toute la bonne volonté d'un Yves Séguin devenu ministre des Finances, et même si Ottawa céderait la TPS, le gouvernement du Québec ne pourrait pas se passer des recettes de la TVQ.

En 2003-2004, la TVQ rapportera neuf milliards à Québec, soit 20 % de ses revenus autonomes. Yves Séguin n'aime pas les taxes à la consommation, parce qu'elles affectent davantage les gens qui ont des revenus moins élevés. C'est vrai. Et c'est pour cette raison qu'on a créé le crédit TVQ qui vient rembourser une bonne partie de la TVQ payée par ces ménages. Il est inimaginable de penser que l'on puisse abolir cette taxe de neuf milliards sans la remplacer par une hausse à peu près équivalente de l'impôt sur les revenus des particuliers et des entreprises, y compris bon nombre de ceux et celles qui en sont présentement exemptés. À moins d'envisager faire subir le choc aux seuls ménages à revenus moyens et plus élevés? Mais alors, comment le Parti libéral qui dit vouloir améliorer la compétitivité du Québec pourrait-il justifier une telle offensive menée contre la main-d'œuvre la plus productive qui est aussi la plus mobile?

Un régime de taxation doit être équitable et équilibré. Toute forme d'imposition comporte son lots d'avantages et d'effets pervers. Ceux qui profiteraient le plus de l'abolition de la TVQ, ce sont les fabricants de biens durables (autos, ordinateurs, systèmes de son, électroménagers, etc.) dont un grand nombre sont établis à l'extérieur du Québec. Et ceux qui paieraient la note, les entreprises et les salariés du Québec qui subissent pourtant déjà les taxes d'imposition les plus élevées en Amérique. Est-ce bien cela que souhaite M. Séguin?

Si les libéraux envisagent d'abolir la TVQ, qu'ils le disent clairement. Le sujet mérite qu'on en parle. Quant au candidat Séguin, il pourrait promettre de démissionner si le parti ne tient pas son engagement une fois élu. Cela nous rappellerait l'histoire d'une certaine Sheila Copps qui s'était aussi trop avancée lors d'une campagne électorale.

jrsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Une citoyenne qui a envie de crier

Je ne peux pas croire qu'il va y avoir une guerre. Des artistes ont pris la parole. Des mères, des pères et des enfants ont marché dans les villes du monde pour supplier les dirigeants d'écouter la voix du peuple qui chante la paix.

Je suis une simple citoyenne qui travaille à chaque instant, au quotidien, malgré les difficultés de la vie, à devenir meilleure. Je suis une mère de quatre merveilleux adolescents qui possèdent l'intelligence du cœur et savent ce que veut dire le mot respect. J'ai marché avec mes enfants.

Je suis une simple citoyenne qui a envie de crier. Je ne peux pas croire qu'il va y avoir une guerre. Et j'ai honte. J'ai honte de souhaiter une catastrophe naturelle aux États-Unis qui obligerait ce peuple à s'occuper de ses affaires au lieu d'aller faire la loi ailleurs. J'ai honte de la colère qui m'habite.

Bush a raison. C'est vrai que les États-Unis sont en danger. La tête de son pays est coupée du cœur, son peuple. La tête a perdu le contrôle et le corps est en grand danger. La gangrène est prise dans ses membres.

Bush a raison, les États-Unis sont en danger parce qu'à force de tout vouloir avec autant d'acharnement, ils vont creuser leur propre tombe. Absorber aussi goulument et vouloir toujours plus est une forme d'obésité morbide, M. Bush. Votre merveilleux pays finira par imposer.

L'histoire a toujours montré que les peuples qui vont à la conquête des autres finissent un jour ou l'autre par disparaître.

Vous avez parfaitement raison M. Bush. Les

États-Unis sont en danger. Le cancer de votre beau pays est sur le point d'être généralisé.

Anne-Marie Séguin

et ses enfants: Jean-Christophe, Élisabeth,
Thomas et William
Boucherville, le 7 mars 2003

Élire l'avenir

Je demande que les représentants des partis politiques qui se présentent pour offrir leurs services et leurs compétences pour développer la société québécoise nous disent ce qu'ils entendent comme avenir pour cette société. Je pose cette question: admettons que nous nous donnions le pouvoir politique de diriger la société québécoise au cours des dix prochaines années, qu'est-ce que vous aimeriez avoir réaliser au cours de ces deux mandats?

La réponse à cette question ne peut manquer d'être longue et nuancée et, je l'espère, à la fois prudente et audacieuse. Je sais que la politique est l'art de jouer avec les options. Il n'empêche que nous avons le droit de savoir où nos dirigeants veulent nous conduire. Parce que la réponse qu'ils peuvent apporter aux problèmes d'aujourd'hui dépend de leur vision de l'avenir, nous avons le droit de connaître l'héritage qu'ils aimeraient léguer. Pour Bernard Landry, Jean Charest et Mario Dumont, à qui le Québec devrait-il ressembler dans dix ans en ce qui concerne le développement économique durable, les institutions politiques favorisant l'expression de la citoyenneté, les protections sociales et le rapport travail/famille et, enfin, l'affirmation culturelle des francophones dans un environnement respectueux de la diversité culturelle?

Vers quel horizon chacun d'eux nous mènent-ils dans un monde qui s'interroge sur sa

capacité à faire face aux défis que nous a légués le XX^e siècle? C'est la question autour de laquelle j'aimerais qu'il y ait un débat. Après tout, le présent n'a d'intérêt que si nous avons un avenir.

Robert Bronsard

Montréal, le 10 mars 2003

Hydroélectricité: Bourque accuse le PQ d'improviser

J'ai été estomaqué par la prise de position de M. Bourque en faveur de la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2. Il est mal avisé pour un parti se voulant être la voie du changement de proposer de perpétuer encore davantage une forme d'énergie du passé, comme le mentionnait d'ailleurs M. Bourque, connaissant un déclin bien mérité. Pour ce qui est du patrimoine énergétique dont ferait partie ladite centrale, Robert Bourassa avait refusé tout enfouissement permanent de déchets radioactifs sur le territoire québécois: il nous faut maintenant cesser de produire ces mêmes déchets. L'ADQ qui se veut la championne de l'efficacité et de la gestion responsable des deniers publics se tire dans le pied en soutenant un projet jugé trop risqué et dispendieux pour la centrale jumelle de Gentilly-2 au Nouveau-Brunswick, Pointe-Lepreau! Et pour ce qui est de penser aux générations futures, autre thème cher à l'ADQ, des déchets radioactifs et le démantèlement d'un réacteur ne constituent pas un legs des plus alléchants...

René Coignaud

Étudiant à Ottawa
Responsable du dossier nucléaire
ENvironnement JEUnesse
Ottawa, le 13 mars 2003

LIBRE OPINION

Le droit international et l'emploi de la force contre l'Irak

DONAT PHARAND
Professeur de droit émérite,
Université d'Ottawa

Il est déplorable de constater à quel point le droit international, qui régit les relations entre États, est ignoré dans le débat actuel sur la licéité ou légalité de l'usage de la force contre l'Irak. Il existe toutefois une exception: tous s'entendent pour insister que l'Irak, sous le régime tyrannique de Saddam Hussein, est en violation flagrante de ses obligations internationales et des résolutions du Conseil de Sécurité.

Bien sûr, personne ne pourrait nier une telle violation. Mais qu'en est-il du fondement juridique de l'opération militaire massive, prête à être lancée sous l'égide des États-Unis du moment que le général Tommy Franks en recevra l'ordre? La réponse doit se trouver dans la Charte des Nations unies, l'organisation fondée en 1945 pour «préserver les générations futures du fléau de la guerre» (Préambule) et «maintenir la paix et la sécurité internationales» [art. 1(1)].

La Charte impose une obligation à tous les États membres de s'abstenir, «dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies» [art. 2(4)]. Seulement deux exceptions sont faites à cette prohibition générale: une action coercitive militaire autorisée par le Conseil de Sécurité et une mesure de légitime défense par un État ou groupe d'États.

Une action coercitive militaire peut être autorisée par le Conseil de Sécurité lorsque deux conditions sont réunies. Premièrement, le

Conseil doit constater «l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression» (art. 39). Dans le cas de l'Irak, le Conseil a déjà unanimement décidé, le 8 novembre 2002, que l'Irak posait une menace à la paix et était en «violation substantielle» de ses obligations de désarmement (rés. 1441). Deuxièmement, le Conseil doit estimer que des mesures non militaires «seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles» (art. 42). Si tel est le cas, le Conseil «peut entreprendre toute action qu'il juge nécessaire au maintien de la paix ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales» (art. 42).

Ici également, les mesures non militaires, sous la forme de sanctions économiques, se sont révélées inadéquates, et le Conseil pourrait donc exercer son pouvoir d'autoriser une action coercitive militaire.

Une action en légitime défense est, en effet, permise par la Charte à certaines conditions. (art. 51). Premièrement, le «droit naturel [en anglais inherent] de légitime défense, individuelle ou collective» (art. 51), peut s'exercer comme action provisoire et doit cesser immédiatement lorsque le Conseil de Sécurité a pris les mesures nécessaires. Deuxièmement, l'action en légitime défense doit être en réponse à une «agression armée» (en anglais, armed attack) qui a déjà eu lieu. Cette condition pose un problème d'interprétation temporelle.

Avec le développement d'armes à destruction rapide et massive, les États ont commencé à invoquer le droit de légitime défense préventive. La situation envisagée est celle d'un État en mesure de faire la preuve qu'un autre État prépare une agression armée contre lui et que cette agression est imminente. L'imminence de l'attaque doit être telle que l'État visé n'aurait pas le temps de se défendre s'il n'agissait

pas le premier. Le droit international coutumier permet ce genre de défense légitime et, avec le passage du temps, on interprète maintenant la disposition de la Charte comme permettant une telle mesure préventive.

Nous devons souligner, toutefois, que le caractère imminent de l'agression armée anticipée constitue un élément crucial. Une simple menace possible ou latente d'une agression armée ne peut servir de fondement juridique à une opération militaire à titre de mesure préventive. Il n'existe aucun précédent en droit international pour une telle opération et ce serait le début de la fin de la règle de droit dans les relations internationales que de la permettre.

L'analyse qui précède nous mène à deux conclusions. Premièrement, seul le Conseil de Sécurité peut autoriser des mesures coercitives militaires. Le Conseil a déjà constaté que l'Irak posait une menace à la paix, mais a décidé de tenter le désarmement de ce pays par l'établissement d'un système d'inspection plutôt que d'autoriser une action coercitive militaire. Deuxièmement, une action en légitime défense ne serait justifiée que dans la mesure où le Conseil de Sécurité n'aurait pas pris les mesures nécessaires. En l'occurrence, le Conseil a déjà pris de telles mesures, sous la forme d'un processus d'inspection de désarmement, et il demeure saisi de la question.

En conséquence, aucun droit de légitime défense, individuelle ou collective, ne subsiste présentement. De toute façon, même si le droit de légitime défense subsistait, aucune opération militaire par un État ou un groupe d'États, en réponse uniquement à une agression armée possible, ne pourrait se justifier en droit international. La menace d'une agression armée n'existe pas et n'est pas imminente.

IDÉES



Des militaires irakiens vaquent à leurs occupations devant un portrait du président Saddam Hussein. À supposer même que Saddam Hussein mérite le pire des châtiments, les lois de la raison nous indiquent que contre un fou le plus fort devrait être le plus sage!



Serge Bouchard

Des mammifères politiques

Les peuples sont comme des éléphants: immédiatement reconnaissables mais difficiles à définir. Les éléphants sont grégaires, ils sont coopérants, mais il leur arrive d'être méchants et solitaires. Ils sont parfois très tendres, souvent brutaux, esprits légers dans un corps lourd, ils ont leurs territoires ancestraux, leurs cimetières, leurs charniers et beaucoup de mémoire. Rien ne les effraie; cependant ils paniquent devant une souris. Une fois en course et enragés, ils piétinent tout dans la verrière. Que cela nous ressemble. Nous sommes le symbole de la puissance, comme l'éléphant, mais nous sommes aussi ridicules que lui, montés sur nos tabourets à faire des cabrioles, très loin de notre nature, pour de la frime et de l'argent. Mais surtout, nous appartenons à une bande, nous nous réclamons d'une identité précise. Notre barissement est distinctif.

L'éléphant américain est aujourd'hui la plus grosse bête de la planète

Oui, nous sommes des créatures politiques, le pouvoir nous anime, nous fascine et nous traverse de part en part. Car nous voyons la vie comme une force, maléfique ou bénéfique, une énergie blanche ou noire qui se dépense dans l'espace et le temps. Une fois reconnue l'existence de cette force inhérente à la vie et aux choses, nous voulons nous l'approprier. Il faut bien que la force soit avec nous. Nous n'avons que le choix des camps: sommes-nous pour les bons, sommes-nous pour les méchants? Dieu seul sait qui est l'arbitre moral, certains disent même que c'est Lui. Mais comme le Dieu des uns est le Satan des autres, on voit bien que le match s'annonce rude. D'ailleurs, y en a-t-il jamais eu de faciles?

Cette appropriation de la puissance s'effectue donc dans l'ordre de la culture et de l'identité. C'est dire combien le politique est toujours culturel et inversement. Que ce soit par l'argent, la magie, la prophétie, la religion, la culture, disons que le peuple a toujours le sens de la mission. Le vieux clergé qui travaillait à la défense de la race canadienne-française catholique savait le destin sacré de la grande assemblée de ses ouailles en Amérique; ethnique bénie qui devait peupler et convertir le continent. Il fallait endiguer l'hérésie.

Les méchants ne doutent de rien et Hitler avait beaucoup d'amis dans le monde. Il fallait romaniser la Dalmatie, germaniser l'Europe de l'Est, nipponiser l'Asie, et le fascisme ne s'est pas enfargé dans les détails. Ailleurs, les Arabes arabisaient, comme il l'ont toujours fait, les Anglais profitaient de toute la planète, et la loi du plus fort s'appliquait comme de fait un peu partout dans le monde. Dans l'histoire, la France déclarait la fraternité universelle dans la langue française à partir de ses propres valeurs. Elle a parlé de justice et d'égalité juste le temps de se mettre à tuer et à s'entreguillotiner, pour ensuite s'ateler au projet d'un petit empire colonial d'une dureté étonnante, avant de finalement devenir une nation secondaire, certes, mais aussi une grande marchande d'armes et une grande gueule qui ne parle que de paix. Et ainsi va le train des nations annéiques.

Nous sommes convaincus que les anciennes divisions claniques, ethniques, tribales et j'en passe sont bel et bien révolues. Tous les éléphants auraient désormais la conscience universelle des éléphants. Nous travaillons au futur, c'est-à-dire aux bonnes choses, en oubliant que nous sommes restés des mammifères politiques aux intentions variables. Nous souhaitons encore que la force soit avec nous, mais avec notre Nous, notre peuple, notre gang. Que la foudre tombe sur les autres, pourvu que la tempête nous épargne.

Il faut d'abord être riche et puissant avant d'être charitable et magnanime. Il faut se penser bon pour si bien voir le mal. Il faut être un clan avant de participer au concert des clans. Dans les circonstances, il faut bien composer avec l'absurde. La paix est notre espérance, la guerre est notre fait. Nous disons même sans rire que les États-Nations cèdent aujourd'hui le pas à un ordre mondial supérieur, celui des Nations réunies dans la perspective du bien-être de l'humanité et de la planète. Et pourtant, cela n'est pas. Les Nations unies sont d'abord des Nations entièrement désunies, toutes belligères dans l'arène du pouvoir.

L'éléphant américain est aujourd'hui la plus grosse bête de la planète. Tout est dangereusement mondial avec ce géant. Car il peut briser nos espoirs d'un seul coup. Cela s'appelle la force brute. La plus grosse bête, de mémoire d'éléphant, est aujourd'hui enragée, comme si elle avait été blessée. La gigantesque mère a peur. Comme la taille de ses défenses dépasse l'imagination, cela risque de s'embraser dans la savane.

Être petit n'est pas commode. Surtout quand la loi archaïque du plus fort règne dans la cour des grands. Nous n'avons pour espérer que notre conscience et notre parole. Elle sera longue la marche de la paix. Car cette paix, qui n'a jamais existé sur terre, demanderait beaucoup de force pour s'imposer un jour. Il faudrait endormir le géant, ficeler les méchants, résoudre les disputes insolubles, interdire les batailles.

Mais nous sommes loin du compte. La paix n'est pas ici. Elle est en terre promise. Il est normal de marcher ensemble pour essayer de nous y rendre. Nous marchons pour rien mais ce rien est notre seul espoir. Du point de vue de la vie, maintenant, l'humanité est encore un gros éléphant blanc.

Irak: sagesse contre folie?

La démocratie ne s'exporte pas comme des oranges

ALBERT LEGAULT
Chaire de recherche du Canada
en relations internationales
Université du Québec à Montréal

Une période de transition dans laquelle les événements du 11 septembre 2001 ont plongé l'histoire connaît un second dénouement avec la guerre annoncée en Irak. Les résultats de cette guerre se traduiront soit par un échec patent, soit par le couronnement d'un empire hégémonique. Ou plus probablement par un mélange des deux scénarios à la fois. Au-delà de ces considérations générales, trois tendances lourdes se dessinent. L'ONU est et restera instrumentalisée par les États-Unis. L'OTAN est morte et enterrée. Trois grandes puissances feront la pluie et le beau temps dans leur propre région. Ce sont les États-Unis, la Russie et la Chine.

L'ONU: bouc émissaire et cercle vertueux de légitimité

L'ONU n'a jamais fait ce que veulent ses membres. Dans certaines circonstances, l'ONU peut être source de loi. En ce sens, elle est donc indispensable sur le plan de l'évolution du droit international. En matière de paix et de sécurité, elle a assumé des fonctions quasi législatives en promouvant le droit d'ingérence, le droit humanitaire et le droit pénal international. À l'origine, elle est restée hors du Kosovo, faute d'un consensus au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle risque encore d'être écartée avec la guerre qui s'annonce en Irak, argument sur lequel joue d'ailleurs Washington en précisant qu'elle est vouée à devenir «impotente et inutile» si rien n'est fait pour enrayer la prolifération d'armes de destruction massive.

Cette chère ONU n'est cependant pas représentative de la société internationale. L'Allemagne et le Japon n'y jouent que des rôles secondaires; la même chose peut être dite du Brésil et du Mexique, pour ne point parler de l'Inde. En dépit de tout cela, tout le monde s'y accroche, les uns pour jouer la politique de l'autruche, c'est-à-dire se mettre la tête sous le sable pour ne pas avoir à se prononcer sur le fond du dossier irakien, d'autres, comme la France, pour affirmer leur dissidence et surtout se distancer des États-Unis.

Une difficile hiérarchisation du système

L'Irak bis marque le second dénouement de la lutte antiterroriste après l'Afghanistan. Les réactions du secrétaire d'État Rumsfeld lorsqu'il vit s'écrouler les tours jumelles de New York sont révélatrices de la pensée américaine: «Pensez-y, que pourrions-nous faire si les terroristes avaient disposé d'une arme nucléaire!». Le lien est désormais fait, même s'il ne convainc personne: l'Irak doit désarmer. Il en découle toute une série de conséquences qui se dessinaient déjà en filigrane dans le passé, mais qui deviennent chaque jour plus apparentes. Les États-Unis décident seuls

des nouvelles règles du jeu. L'ONU est instrumentalisée. L'OTAN est morte et enterrée et ne sert plus qu'à ramasser les pots cassés.

La destruction des armes massives: un dossier aux effets mitigés

La stratégie américaine est claire: «We will take them out» [les armes de destruction massive]. Le document sur la sécurité nationale américaine n'est guère plus circonstanciel: nous n'attendrons pas d'être attaqués avant d'intervenir, d'où le concept de la guerre préventive dénoncé tous azimuts, sauf aux États-Unis, bien sûr!

La guerre contre l'Irak s'inscrit dans un processus d'échecs antérieurs et de demi-succès relatifs en matière de contrôle de la prolifération nucléaire. La crise d'un général en mal d'existence en Argentine, l'infortuné Leopoldo Fortunato Galtieri, a plongé la Grande-Bretagne dans la guerre des Falklands, mais cette guerre a aussi ramené un civil à la tête de Buenos Aires. Depuis, le Brésil et l'Argentine ont réglé leur contentieux nucléaire, signé des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, et accepté le régime de contrôle MTCR (Missile Technology Control Regime) en matière d'exportations de technologies sensibles susceptibles d'encourager la prolifération d'armes nucléaires.

Le cas de l'Afrique du Sud a aussi été réglé pacifiquement. En échange de la destruction de ses têtes nucléaires, l'Occident a levé l'embargo qui interdisait tout investissement à Pretoria. Le cas de l'Inde et du Pakistan est plus délicat et fait toujours l'objet de la plus grande attention de Washington. Celui de l'Irak relève de l'obsession américaine, tandis que celui de la Corée du Nord est impossible à régler par la force, sinon un déluge de feu s'abatrait sur Séoul avec tous les milliers de morts qui en découleraient.

Le partage des dépouilles opimes

Mais revenons à l'Irak. Le post-Irak est connu. Une administration intérimaire sous contrôle d'un grand administrateur civil, de préférence choisi par l'ONU ou en tout cas un non-Américain; la redistribution de la manne pétrolière qui tiendra compte de ceux qui ne se sont pas opposés aux États-Unis dans le conflit — et la France est ici visée au premier plan comme si la vertu était désormais récompensée à l'aune de la fidélité aveugle —; et la reconstruction sociale et politique d'un pays et d'un régime qui devront désormais abandonner toute velléité d'insubordination à l'Occident.

Une hypothèse envisagée est que le partage de la manne pétrolière se fasse à travers l'administration du programme des Nations unies «Pétrole contre nourriture».

Les juristes ressortent des dossiers poussiéreux les vieilles dispositions du droit international, notamment la Convention de La Haye de 1907 et les différents Conventions de Genève sur les droits et devoirs des puissances occupantes. Si la guerre se fait sans l'aval de l'ONU — et rappelons ici que l'ONU ne peut juridiquement faire la guerre, mais elle peut im-

poser la paix par la force —, les États-Unis ou la coalition militaire devront pourvoir «nourriture, soins médicaux et éducation» aux citoyens des territoires occupés, protéger la propriété privée, y compris les droits des «concessions étrangères» et ceux qui découlent des joint ventures.

En outre, les puissances occupantes n'ont pas le droit de forer de nouveaux puits de pétrole, principe déjà confirmé par le département d'État américain qui s'est opposé, en son temps, à ce qu'Israël prospecte et creuse des puits dans les territoires occupés d'Égypte ou du Sinaï. En l'occurrence, nous verrons bien si l'Amérique restera fidèle à ses principes. Le juriste R. Dobie Langenkamp, de l'Université de Tulsa, concluait récemment que les États-Unis pourraient puiser à même les revenus pétroliers ou gaziers irakiens «pour payer les coûts d'occupation, mais non ceux de la guerre». On joue encore ici sur les mots: la modernisation des puits actuels coûtera en effet des milliards de dollars!

Les discriminés

L'Irak bis marque le second dénouement de la lutte antiterroriste après l'Afghanistan

L'Irak bis marque le second dénouement de la lutte antiterroriste après l'Afghanistan

L'Irak bis marque le second dénouement de la lutte antiterroriste après l'Afghanistan

L'Irak bis marque le second dénouement de la lutte antiterroriste après l'Afghanistan

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (vigilante), Marie-Andrée Chouinard (éducation) ; Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francour (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Julie Carpentier (sports), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duzio et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle : Michel Bélaïr (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphanie Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts vivants); à l'Information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Claude Turcotte; à l'Information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'Information politique : Hélène Buzetti, Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Durrig (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commun.). — Documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Arsielle Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, (directeurs); Manon Derome, Serge Laplante (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heurich, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Laflour, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

